



Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

CAPICORSU
2025

TABLE DES MATIERES

I.	Emergence de la démarche PTGE dans le Cap Corse	3
1.	Choix du périmètre de travail	3
2.	Gouvernance	3
3.	Objectifs	4
II.	Etat des lieux du territoire	5
1.	Caractéristiques générales	5
2.1.1	Situation géographique et démographique	5
2.1.2	Occupation du sol	6
2.1.3	Activités économiques	7
2.1.4	Climat.....	8
2.	Les ressources en eau.....	10
2.2.1	Les cours d'eau.....	10
2.2.2	Les eaux souterraines	12
2.2.3	Restriction des usages de l'eau	14
3.	Les milieux.....	14
4.	Exercice des compétences.....	15
2.4.1	Exercice de la compétence GEMAPI.....	15
2.4.2	Exercice de la compétence assainissement.....	16
2.4.3	Exercice de la compétence alimentation en eau potable	16
5.	L'état des masses d'eau	21
2.5.1	Les cours d'eau.....	21
2.5.2	Les eaux souterraines	21
2.5.3	Recommandation du SDAGE	22
III.	Bilan besoins ressources	23
1.	Les besoins.....	24
3.1.1	Les besoins en eau pour les Milieux	24
3.1.2	Les besoins en eau pour l'Agriculture.....	26
3.1.3	Les besoins en eau pour l'AEP : Les prélèvements.....	32

3.1.4 Les besoins en eau pour l'AEP : Les consommations	35
3.1.5 Bilan des besoins en eau	38
2. Les ressources	41
3.2.1 Etude des volumes prélevables des prises rivières	41
3.2.2 Etude des volumes prélevable des sources	43
3.2.3 Etude des volumes prélevables DES FORAGES ALLUVIAUX	43
3.2.4 Etude des volumes prélevables DES FORAGES METAMORPHIQUES	44
3.2.5 Etude des volumes prélevables en mer	45
3.2.6 Bilan des ressources en eau	45
3. Le bilan global Besoins/ressources.....	46
IV. Programme d'action.....	47
1. Elaboration et co-construction des scénarii	47
4.1.1 Tendances actuelles	47
4.1.2 Scenario tendanciel « sans projet »	49
4.1.3 Scenario contrasté « évolution maitrisée »	50
4.1.4 Scenario contrasté « augmentations des pressions »	51
2. Définition des actions	52
4.2.1 Axe 1 : Sobriété	52
4.2.2 Axe 2 : Amélioration de la connaissance et du suivi de l'hydrologie des cours d'eau	63
4.2.3 Axe 3 : Interconnexions et réserves structurantes	65
4.2.4 Axe 4 : REUT (Réutilisation des Eaux Usées Traitées)	68
Conclusion	69

I. EMERGENCE DE LA DEMARCHE PTGE DANS LE CAP CORSE

1. CHOIX DU PERIMETRE DE TRAVAIL

Par délibération en date du 25 octobre 2019, reprise dans le SDAGE 2022-2027 du bassin de Corse, l'Assemblée de Corse a défini les modalités de mise en œuvre des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Dans ce cadre, il a été établi que les périmètres des PTGE seraient proposés en s'appuyant sur les 13 territoires du Plan Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC), avec une priorité donnée aux zones les plus vulnérables face au changement climatique, notamment celles les plus sensibles à la disponibilité en eau.

Comme identifié par le PBACC, le territoire CapiCorsu-Nebbiu fait partie des zones les plus à risque en raison du changement climatique, avec de fortes vulnérabilités concernant :

- La disponibilité en eau de surface ;
- La disponibilité en eau souterraine dans le socle ;
- Le bilan hydrique des sols ;
- La biodiversité littorale ;
- Le risque d'eutrophisation.

Compte tenu de la structuration administrative et hydrologique du territoire, caractérisée par l'existence de deux communautés de communes distinctes, de la situation nettement plus favorable du secteur du Nebbio, en raison notamment d'un stockage d'eau suffisamment dimensionné pour répondre aux besoins agricoles et à la demande estivale en eau potable dans la plaine, ainsi que des faibles possibilités d'interconnexion et de mutualisation des ressources entre les deux zones, il a été décidé de développer deux Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) distincts : un pour le Cap Corse et un autre pour le Nebbio.

Le périmètre de travail retenu correspond ainsi au territoire de la communauté de communes du Cap Corse.

2. GOUVERNANCE

La Collectivité de Corse est chargée, depuis la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse (article L.4424-36 du CGCT), de mettre en œuvre une gestion équilibrée des ressources en eau de l'île. Dans ces conditions, il appartient donc à l'Assemblée de Corse de fixer les modalités d'élaboration des PTGE insulaires, de les rédiger et de coordonner leur animation.

Plusieurs instances de gouvernance sont impliquées dans la gestion des PTGE :

- ❖ **Le SECTEC** (Secretariat Technique) : Mobilisé pour assister à la rédaction du diagnostic et donner un avis sur la méthodologie. Il est composé de représentants de la DREAL, de la Mission Eau de la Collectivité de Corse et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.
- ❖ **Le COTECH** (Comité Technique) : Suit l'ensemble des démarches engagées en Corse pour assurer une cohérence globale. Il est mobilisé par exemple pour rédiger les

éléments de cadrage, travailler sur les cahiers des charges d'études, mais aussi pour réfléchir au déroulement global du processus. Il regroupe :

- Des services et établissements publics de l'Etat : DDTM, ARS, DRAAF, DREAL, BRGM, AFB et Agence de l'eau.
 - Des services, agences et offices de la Collectivité de Corse : Mission Eau, services d'assistance technique (SATEP, SATEMA et SATESE), services de l'OEHC et notamment son service hydro-climatologie, AUEC, OEC, ODARC et ATC.
 - Des représentants de l'Université de Corse issus des unités de recherche compétentes.
- ❖ **Le COPIL** (Comité de Pilotage) : Informé de l'avancement du PTGE, il émet des avis sur l'ensemble des étapes et des productions. Ce comité constitue un lieu de dialogue et de débat préalable à la prise de décisions. Il est composé des Collectivités (communautés de communes, communes et leurs groupements), du Président du Conseil Exécutif de Corse, du Président de l'Office d'Equipements Hydraulique de Corse, du Conseiller exécutif en charge de l'Eau, du Préfet coordonnateur de bassin, d'acteurs locaux (associations, représentants d'usagers). Le comité de pilotage valide le PTGE, qui est ensuite soumis, pour avis, à la commission administrative de bassin ainsi qu'au comité de bassin. Il est ensuite présenté à l'Assemblée de Corse afin que celle-ci puisse en prendre acte.

Le COPIL du PTGE Cap Corse a été arrêté en date du 25 avril 2023. La communauté de communes du Cap Corse **structure porteuse de la démarche**, préside le comité de pilotage et contribue à son animation.

3. OBJECTIFS

Les objectifs du PTGE sont les suivants :

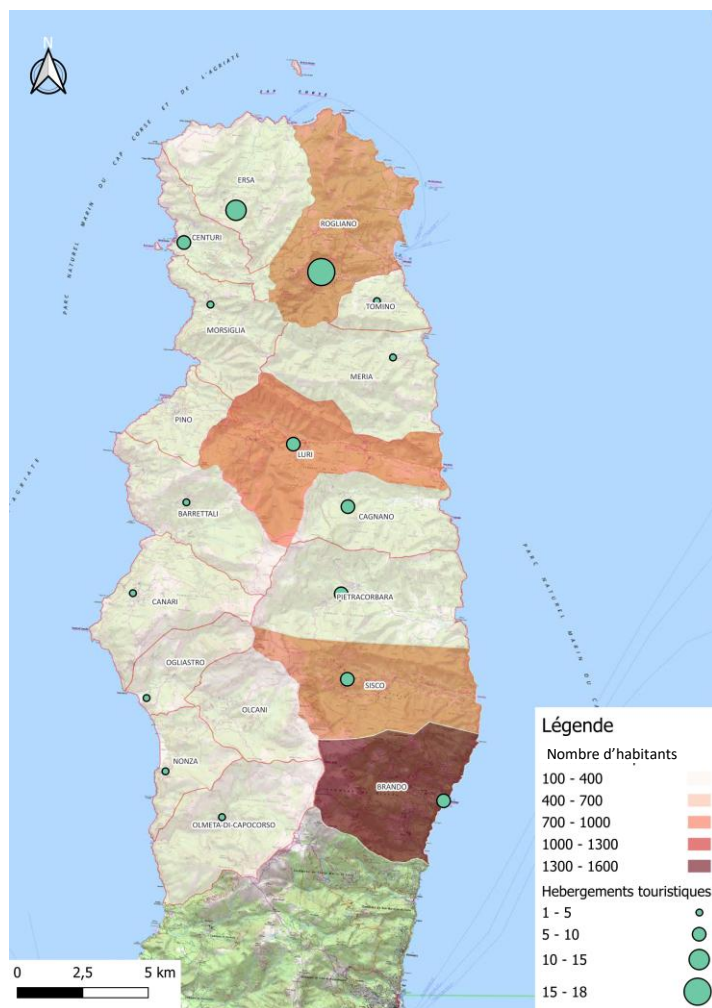
- Réaliser un diagnostic des ressources en eau disponibles et des besoins actuels pour les divers usages, et anticiper leur évolution, en tenant compte du contexte socio-économique et du changement climatique ;
- Identifier des programmes d'actions possibles pour atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins, ressources et bonnes fonctionnalités des écosystèmes aquatiques, contenant un volet de recherche de sobriété des différents usages ;
- Retenir l'un de ces programmes sur la base d'évaluations proportionnées notamment économiques et financières ;
- Mettre en place les actions retenues ;
- Suivre et évaluer leur mise en œuvre.

Ainsi, ce document a pour objectif de dresser un état des lieux afin de faire émerger des projets au sein du territoire du Cap Corse visant à atteindre, sur le long terme, un équilibre entre besoins, ressources et bonnes fonctionnalités des écosystèmes aquatiques, validés par le COPIL.

II. ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

1. CARACTERISTIQUES GENERALES

2.1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE ET DEMOGRAPHIQUE



La communauté de communes du Cap Corse couvre une superficie de 306 km² et regroupe 18 communes. ¹

Cette microrégion abrite environ 6700 habitants permanents, dont près de la moitié est concentrée dans les communes du Sud-Est du territoire : Brando et Sisco, dues à leur proximité de l'agglomération Bastiaise.

Entre 2014 et 2020, la population résidente a diminué en moyenne de 0,5 % par an, en raison d'un solde naturel négatif (-0,6 %) et malgré un solde migratoire légèrement positif (+0,3 %) ¹. Ce déficit naturel s'explique par le vieillissement de la population : 31 % des habitants ont plus de 65 ans (contre 22 % en Corse), tandis que les moins de 20 ans ne représentent que 15 % (contre 21 % à l'échelle régionale).

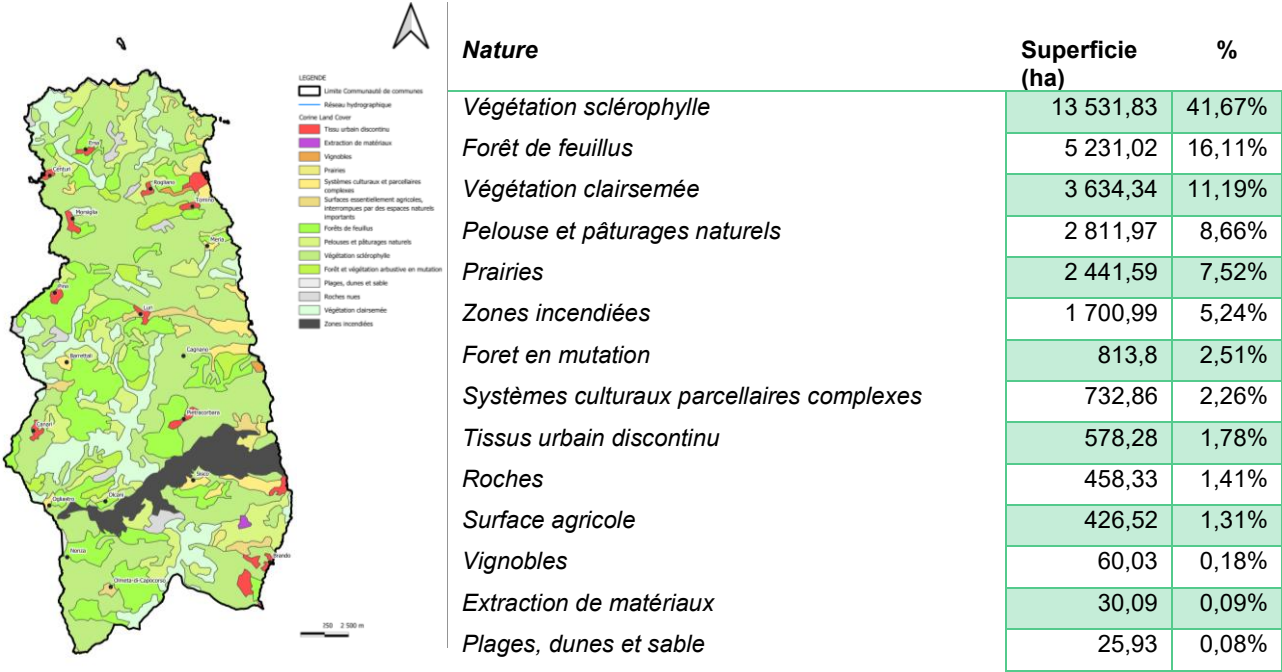
En période de pointe estivale, la population atteint environ 24 000 habitants et pourrait s'élever à 28 000 habitants d'ici 2050.

Carte 1 : Répartition de la population du Cap Corse et des hébergements touristiques (INSEE, 2022)

¹ INSEE. 2023. Portrait des 19 intercommunalités de Corse

2.1.2 OCCUPATION DU SOL

À dominante rurale, le territoire Capicorsu est constitué à plus de 90 % de milieux naturels et à 6 % de terres agricoles².



Carte 2 : Occupation des sols dans le Cap Corse (CLC, 2018)

Tableau 1 : Superficie des différents types d'occupation du sol dans le Cap Corse (CLC, 2018)

Sur les 18 communes du territoire, 11 possèdent un PLU (Plan Local d'Urbanisme) approuvé. Les données, prévoient l'urbanisation d'environ 26 hectares, ce qui permettra la création d'environ 329 logements d'ici 2025.

Pour aller plus loin dans l'état des lieux, voir les annexes :

Annexe 1 : Géologie et relief du Cap Corse

Annexe 2 : Zones protégées du Cap Corse

² Source : Corine Land Cover, 2018

2.1.3 ACTIVITES ECONOMIQUES

LES ENTREPRISES

Les activités économiques principales concernent le commerce, l'hébergement, la restauration et la construction. L'économie locale repose sur de petites structures : 99 % des établissements comptent moins de 10 salariés, et 78 % n'ont aucun employé. Sur les 2 900 actifs de la communauté de communes, la moitié travaille en dehors de la région, principalement en raison de l'attractivité de la communauté d'agglomération de Bastia pour l'emploi, ce qui conduit à une forme de résidentialisation des communes du sud du Cap Corse. Le territoire dispose néanmoins de la moitié des équipements de services essentiels, dont un collège situé à Luri.

LE TOURISME

Malgré un riche patrimoine naturel et historique, avec ses marines, criques, petits ports, moulins à vent, paysages remarquables et demeures atypiques comme les « palazzi des Américains », l'offre d'hébergement touristique reste modeste. On y dénombre 1 000 lits marchands, soit 1,3 % de l'offre régionale, répartis principalement entre des résidences de tourisme, des villages de vacances et quelques hôtels.

L'AGRICULTURE

Le territoire compte 75 agriculteurs-exploitants³ (une cinquantaine en 2010), principalement engagés dans l'élevage (petits ruminants et bovin), l'arboriculture (oliveraies, les châtaigneraies), la viticulture (6 domaines) et le maraîchage.

Orientation technico-économique
COMMUNAUTE COMMUNES DU CAP CORSE

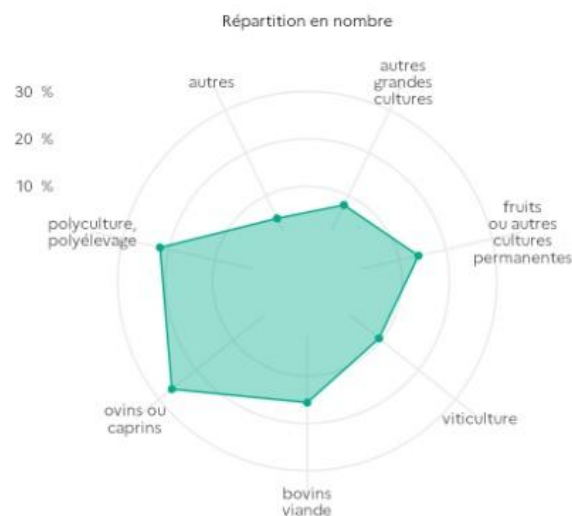
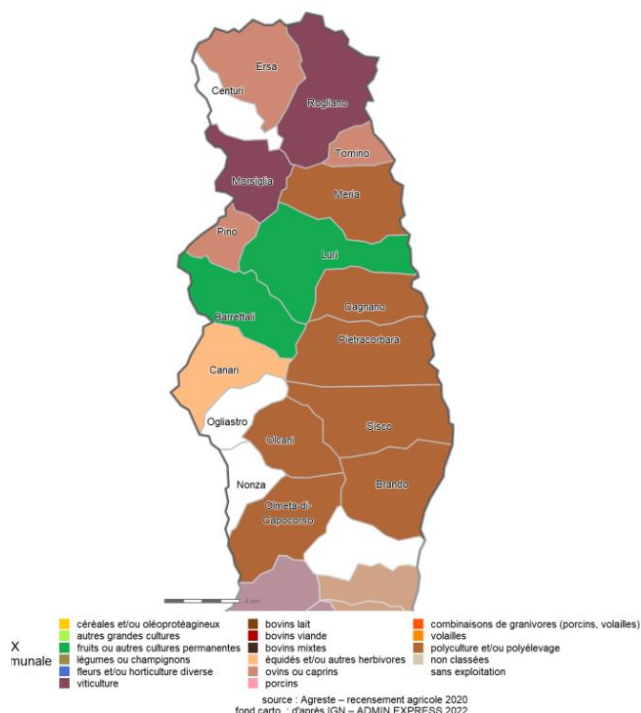


Figure 1 : OTEC CC Cap Corse (DRAAF, 2020)

Orientation technico-économique
COMMUNAUTE COMMUNES DU CAP CORSE



Carte 3 : OTEC par commune CC Cap Corse (DRAAF,2020)

³ Source : Chambre d'agriculture de Haute Corse et ODARC, 2023

2.1.4 CLIMAT

RÉPARTITION DES PRÉCIPITATIONS DANS LE CAP CORSE

■ Printemps ■ Été ■ Automne ■ Hiver

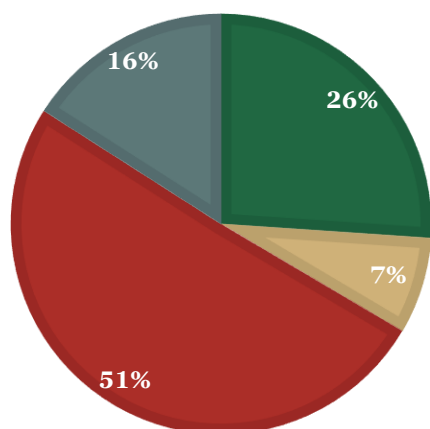
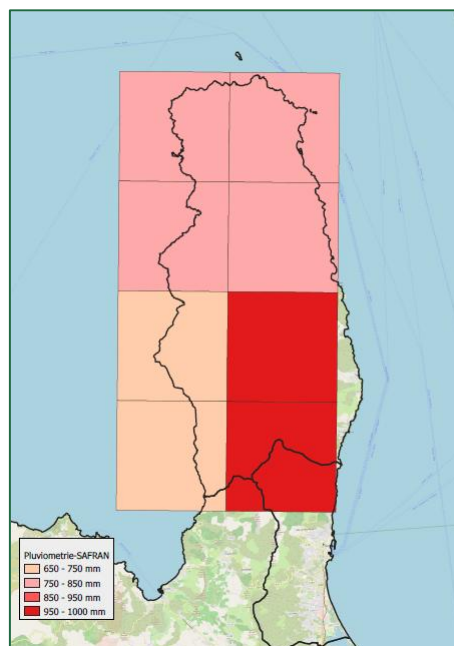


Figure 2 : Répartition des précipitations dans le Cap Corse
(Météo France, 1976-2022)

La spatialisation des précipitations moyennes observées sur le territoire, réalisée à l'aide du modèle SAFRAN, montre que le quart sud-est du Cap Corse reçoit des précipitations nettement plus abondantes que la moitié nord et le quart sud-ouest, où les valeurs sont significativement plus faibles. En effet, les précipitations annuelles moyennes observées sont d'environ 720 mm à Sisco et 530 mm à Ersa, soit une différence de 30%.

Ainsi, les caractéristiques climatiques peuvent varier au sein du Cap Corse, avec une singularité marquée à l'extrémité du Cap, ce qui influence la recharge des ressources en eau, leur disponibilité durant la période estivale, ainsi que l'humidité des sols.



Carte 4 : Répartition de la pluviométrie
dans le Cap (Météo France, SAFRAN
1990-2020)

Les graphiques ci-dessous présentent les indices SPI et SPEI (« Standard Precipitation Index » et « Standard Precipitation and Evaporation Index », respectivement), calculés sur une période de 24 mois à l'échelle du territoire du Cap Corse. Ces indices mesurent la sécheresse météorologique et son impact sur l'hydrologie. Le SPI repose uniquement sur les précipitations, tandis que le SPEI inclut également la température afin de prendre en compte la demande évaporative potentielle. Un SPI ou un SPEI de 0 correspond à une quantité de précipitations médiane par rapport à une climatologie de référence sur 30 ans. Les valeurs négatives (en rouge) indiquent des quantités de précipitations inférieures à la médiane, tandis que les valeurs positives (en bleu) indiquent des quantités supérieures.

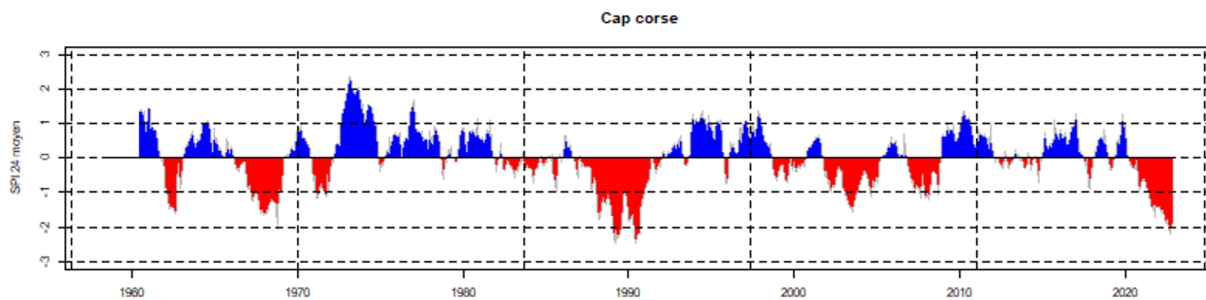


Figure 3 : SPI 24 Cap Corse (Météo-France 1990 -2023)

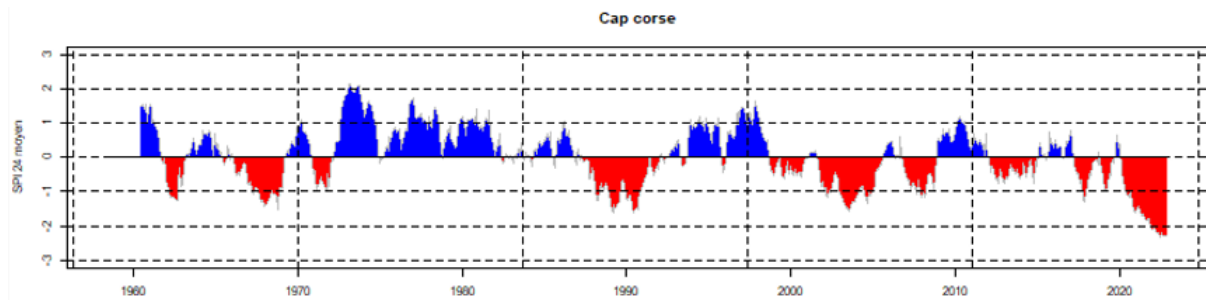


Figure 4 : SPEI 24 Cap Corse (Météo-France 1990 -2023)

Depuis 1990, les résultats montrent une alternance de périodes humides, plus courtes, et de périodes sèches, plus prolongées. Les déficits pluviométriques observés entre 1965 et 1968, autour des années 1990, ainsi que dans les années 2005, sont nettement moins prononcés que celui que le territoire connaît depuis 2020.

2. LES RESSOURCES EN EAU

2.2.1 LES COURS D'EAU

Le réseau hydrographique du territoire s'étend sur environ 230 km. Il est constitué de plusieurs bassins versants côtiers, allant de faibles à très faibles étendues. Le bassin versant du Luri est le plus vaste, avec une superficie d'environ 40 km². Le quart nord-ouest présente un réseau hydrographique très peu développé.



Carte 5 : Linéaires cours d'eau et stations (BD topo, 2024)

L'hydrologie des cours d'eau du territoire est peu documentée, avec actuellement un seul cours d'eau instrumenté : le Luri à Piazza. L'Acqua Tignese a également fait l'objet d'un suivi hydrologique mais la station hydrométrique est hors service depuis plus de 30 ans.

Le modèle Loi Eau 2 de l'INRAE propose une estimation des débits moyens (1970-2017) des principaux cours d'eau à leur exutoire, comme présenté ci-dessous :

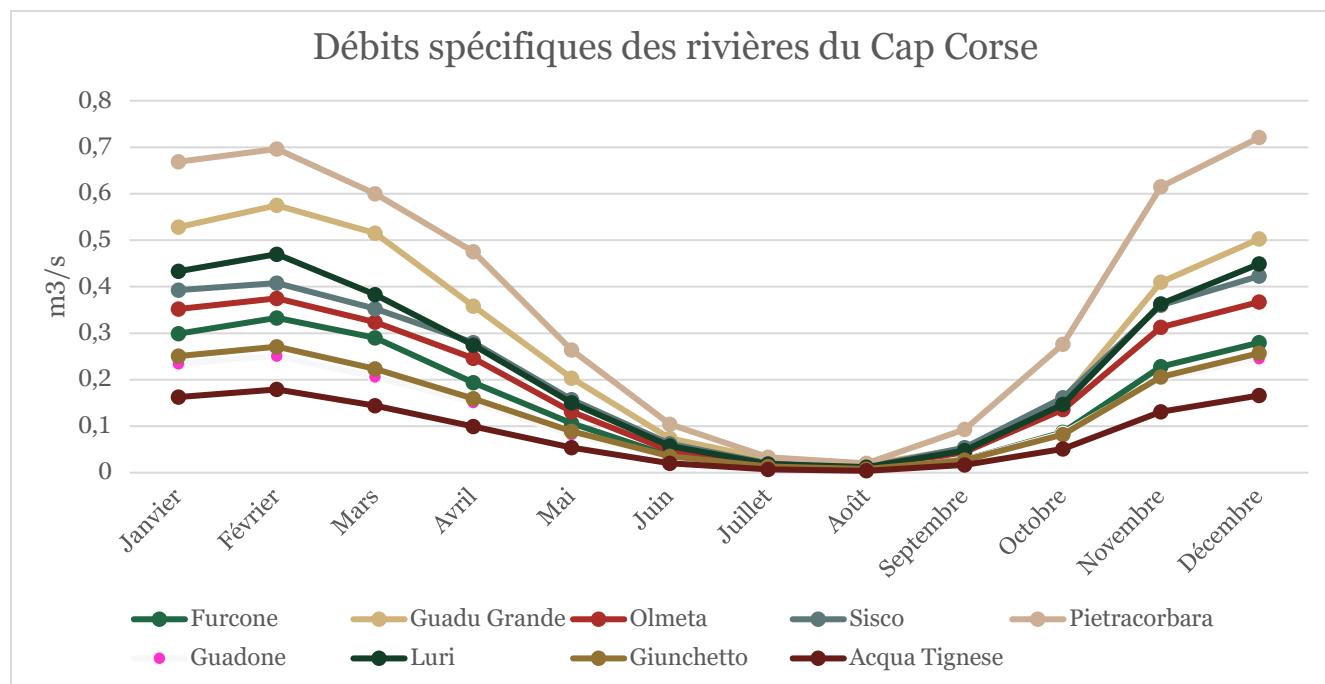


Figure 5 : Débit moyen modélisé des cours d'eau du Cap Corse, en m³/s (LOIEAU,1970-2017)

L'acqua Tignese apparaît comme le cours d'eau avec le débit le plus faible, affichant une moyenne de 0,086 m³/s sur la période 1970-2017. À l'inverse, le ruisseau de Pietracorbara présente le débit le plus élevé, avec 0,379 m³/s. Les périodes d'étiage les plus marquées se produisent en juin, juillet et août, avec un débit minimum moyen observé de 0,004 m³/s en août pour l'acqua Tignese.

Tableau 2 : Module et QMNA moyens sur les années 1970-2017 (LOIEAU,1970-2017)

	(km)	(km²)	m³/s	m³/s	m³/s	m³/s	m³/s
Cours d'eau	Linéaire	Superficie bassin versant	module annuel	module Juin	module Juillet	module août	MoyQMNA
Furcone	5,3	19,5	0,158	0,036	0,014	0,008	0,006
Guadu Grande	9,5	24,3	0,284	0,074	0,029	0,017	0,014
Olmata	7,3	18,7	0,195	0,047	0,014	0,009	0,006
Sisco	6,4	19,3	0,223	0,062	0,02	0,012	0,009
Pietracorbara	9,5	26,3	0,379	0,104	0,033	0,02	0,015
Guadone	6,2	12,2	0,127	0,031	0,01	0,006	0,004
Luri	11	40,9	0,232	0,057	0,019	0,012	0,009
Giunchetto	8,8	13,5	0,134	0,035	0,013	0,008	0,006
Acqua Tignese	8,7	13	0,086	0,02	0,007	0,004	0,003

Le Luri et le Pietracorbara font l'objet d'un suivi visuel des étiages dans le cadre du réseau ONDE de l'OFB depuis 2017. Contrairement au Luri qui maintient un débit acceptable en période d'étiage, le Pietracorbara présente de façon quasi systématique au mois d'août un écoulement non visible sur le tronçon observé. En 2022, les deux cours d'eau ont été décrits comme à sec en août et septembre pour la première fois depuis la mise en place du réseau de suivi.

Tableau 3 : Ecoulement sur les stations du réseau ONDE (OFB, 2017-2023)

Pietracorbara					
	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept
2023					
2022					
2021					
2020					
2019					
2018					
2017					

Luri					
	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept
2023					
2022					
2021					
2020					
2019					
2018					
2017					

Ecoulement visible acceptable
 Ecoulement non visible
 Assec

2.2.2 LES EAUX SOUTERRAINES

Le territoire compte 5 nappes alluviales situées sur les communes de Tollare, Meria, Luri, Pietracorbara et Sisco. Ces nappes constituent des nappes d'accompagnement de faible capacité et uniquement significatives sur la façade Est.

Les nappes alluviales de Meria et Luri font l'objet d'un suivi piézométrique depuis 1976 et 2009, respectivement. Ces nappes réagissent aux précipitations, en effet la période de recharge a lieu lors des saisons pluvieuses en automne hiver, puis la vidange a lieu en période estivale lorsque les précipitations sont rares voire nulles.

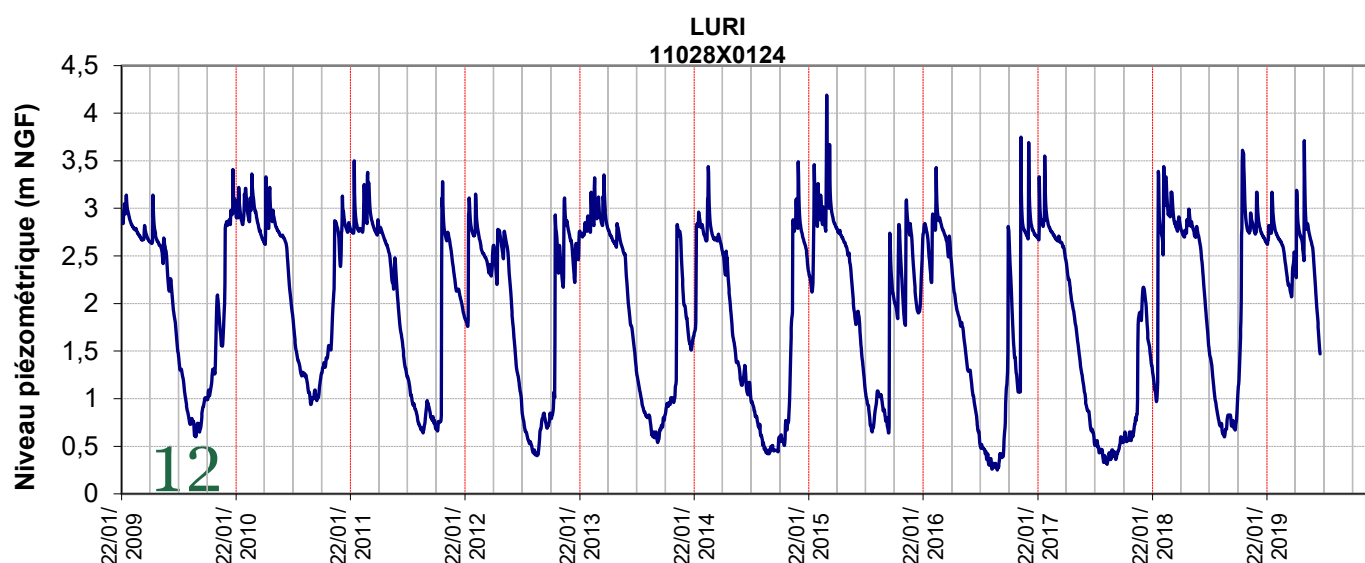


Figure 6: Suivi piézométrique de la nappe du Luri (BRGM, 2009-2019)

MERIA
11024X0113

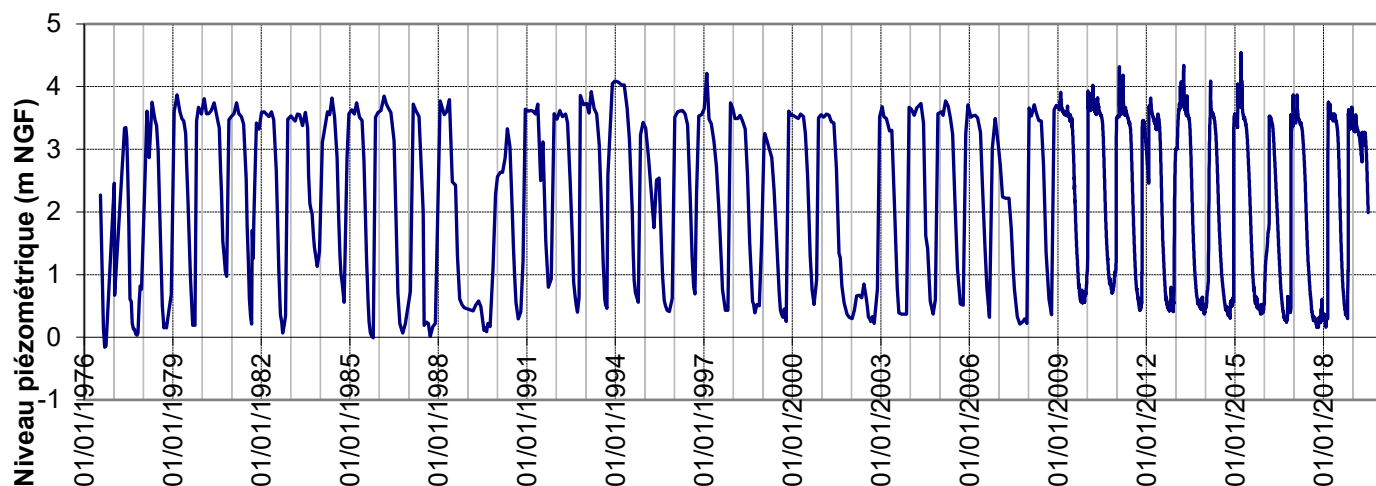


Figure 7: Suivi piézométrique de la nappe de Meria (BRGM, 2009-2019)

Hors nappe alluviale, selon l'étude menée en 2013 par le BRGM, le potentiel aquifère du Cap Corse serait faible à très faible sur la majeure partie du territoire. En revanche, le sud de Brando, le nord de Nonza et d'Olmata de Capocorso ainsi que les communes d'Ogliastro et Olcani présenteraient un potentiel bon. Le potentiel aquifère est estimé à :

- 3 à 5 l/s/km² pour les roches vertes, correspondant aux prasinites et aux serpentinites
- 1,5 à 2 l/s/km² pour les calcaires cipolins
- 1 à 1,5 l/s/km² pour la série des schistes

Les formations alpines du Domaine des Schistes Lustrés se caractérisent par une abondance de petites sources pérennes à faible débit, qui suggèrent l'existence de réservoirs de fissures plus ou moins développés. Seule la source de la Glacière à Brando fait l'objet d'un suivi quantitatif.

Il est à noter qu'une étude des potentiels aquifères à l'échelle de la Corse est en cours. Les résultats ci-dessus pourront être ajustés en fonction des nouvelles données disponibles.

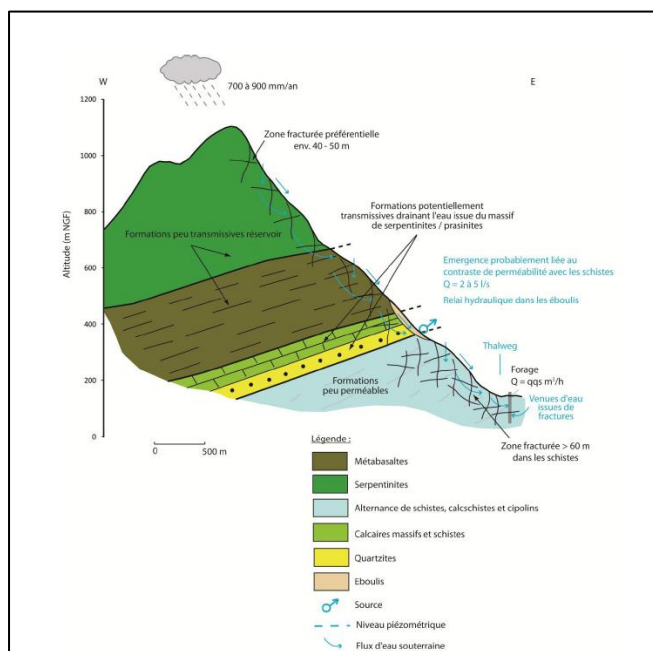
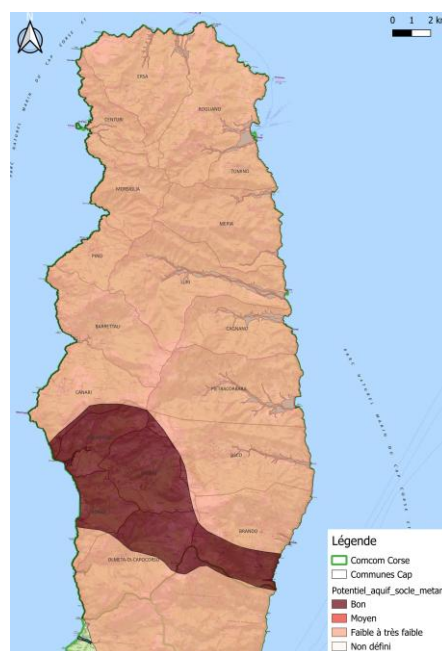


Figure 8 : Fonctionnement hydrogéologique - Pietracorbara



Carte 6 : Potentiel en aquifère du Cap Corse (BRGM, étude 2013)

2.2.3 RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU

Le territoire du CapiCorsu-Nebbiu constitue une zone d'alerte de sécheresse au niveau de l'arrêté cadre sécheresse. L'état de la ressource fait l'objet d'un suivi et d'un contrôle permanent par les différents partenaires. Au vu de l'évolution de la situation hydrologique, un arrêté préfectoral fixe le niveau de restriction adapté à chaque zone, ainsi que les mesures complémentaires éventuelles.

Les mesures de limitation des usages sont appliquées en fonction des besoins et des décisions préfectorales prises lors des comités de ressource en eau, de façon plus ou moins marquée. Ci-dessous les restrictions appliquées de 2017 à 2023.

Tableau 4 : Types d'arrêtés préfectoraux cadre sécheresse 2017-2024

	Mai	Juin	Juil		Août		Sept	Oct	Nov
			1	15	1	15			
2024									
2023									
2022									
2021									
2020									
2019									
2018									
2017									

	Vigilance : Information et incitation des particuliers et des professionnels à faire des économies d'eau
	Alerte : Réduction des prélèvements à des fins agricoles inférieure à 50% (ou interdiction jusqu'à 3 jours par semaine), mesures d'interdiction de manœuvre de vanne, d'activité nautique, interdiction à certaines heures d'arroser les jardins, espaces verts, golfs, de laver sa voiture, ...
	Alerte renforcée : Réduction des prélèvements à des fins agricoles supérieure ou égale à 50% (ou interdiction supérieure ou égale à 3,5 jours par semaine), limitation plus forte des prélèvements pour l'arrosage des jardins, espaces verts, golfs, lavage des voitures, ..., jusqu'à l'interdiction de certains prélèvements
	Crise : Arrêt des prélèvements non prioritaires y compris des prélèvements à des fins agricoles. Seuls les prélèvements permettant d'assurer l'exercice des usages prioritaires sont autorisés (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité)

3. LES MILIEUX

Les milieux naturels du Cap Corse se distinguent par leur caractère remarquable et font l'objet de diverses mesures environnementales, tant locales qu'européennes, comme décrit en annexe 2. Les espaces humides de références du territoire présentent un enjeu faible à modérer selon l'étude réalisée par l'OEC.

Le Luri est identifié comme réservoir biologique.

4. EXERCICE DES COMPETENCES

2.4.1 EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI

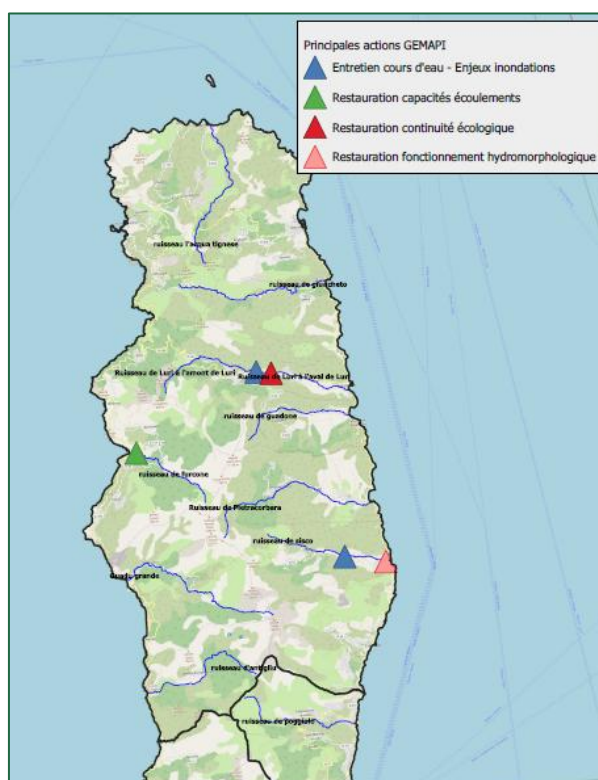
La communauté de communes du Cap Corse est compétente pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. A ce titre, elle a décidé de lancer une étude pré-opérationnelle à la restauration et l'entretien des milieux aquatiques et à la prévention des inondations. Cette étude prend en compte l'embouchure de la majorité des cours d'eau principaux, les parties médianes et aval du Luri (y compris Furcone), du Misincu, du Sisco et du Pietracorbara ainsi que les ravins des zones urbanisées, soit environ 30 km de linéaire de cours d'eau (sur les 240 km identifiés sur la totalité du territoire).

Le programme (5 ans) de la Communauté de communes prévoit comme actions prioritaires la restauration de la continuité écologique du Luri et un programme d'intervention sur le Sisco :

- Engagement d'études et de travaux sur le Luri aval : gué de Tuffo, gué de Campo amont et gué de Grotta e Corte ;
- Restauration du fonctionnement hydromorphologique et réduction de la vulnérabilité aux inondations du Sisco aval ;
- Entretien de cours d'eau et de leurs ripisylve au niveau des zones à enjeux inondations, notamment le Luri et le Sisco.

Ces actions sont susceptibles d'améliorer les conditions d'écoulement en surface libre, les relations avec les nappes d'accompagnement ainsi que la qualité de l'eau potentiellement prélevée et distribuée.

Dans une approche plus intégrée du cycle de l'eau, la communauté de communes, dans le cadre de sa compétence GEMAPI et en lien avec d'autres politiques territoriales, s'intéresse également à des leviers complémentaires comme la préservation des zones humides, la gestion des torrents, ou encore la promotion de pratiques favorisant l'infiltration de l'eau dans les sols. Ces démarches contribuent à anticiper les évolutions du territoire à long terme, en réponse aux enjeux croissants liés au changement climatique et à la gestion durable de la ressource.

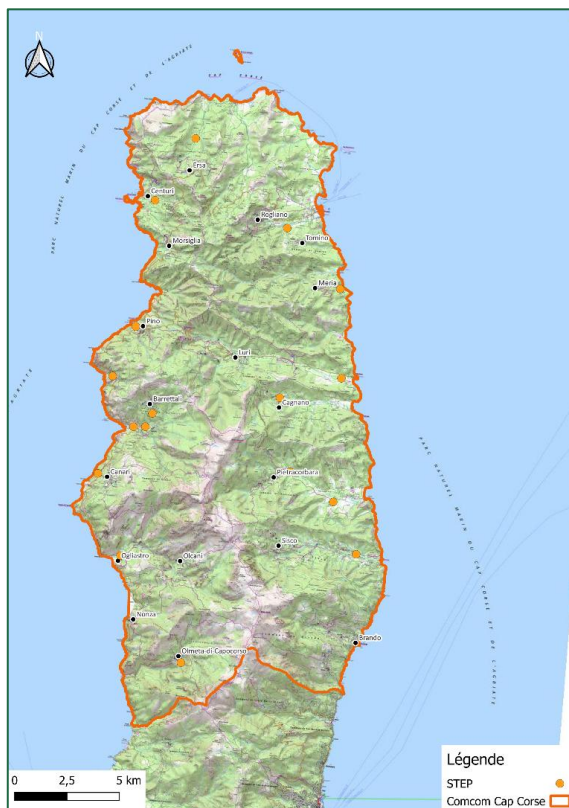


Carte 7 : Principales actions GEMAPI

2.4.2 EXERCICE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

La compétence assainissement est exercée à l'échelon communal, à l'exception de Rogliano et Tomino, regroupées au sein d'un syndicat intercommunal depuis 2009. 17 ouvrages de traitement des eaux usées sont référencés sur le territoire intercommunal, en capacité de traiter une charge organique de plus de 17 000 équivalent-habitants. Par ailleurs, les effluents de la commune de Brando (de l'ordre de 6000 EH en été) sont raccordés au réseau de la Communauté d'Agglomération de Bastia et sont traités au niveau de la station de Bastia-Sud.

Au regard des données fournies par la DREAL, trois stations étaient non conformes en matière d'équipements et de performances en 2022 (Cagnano, Pino, Sisco Crosciano).



2.4.3 EXERCICE DE LA COMPETENCE ALIMENTATION EN EAU POTABLE

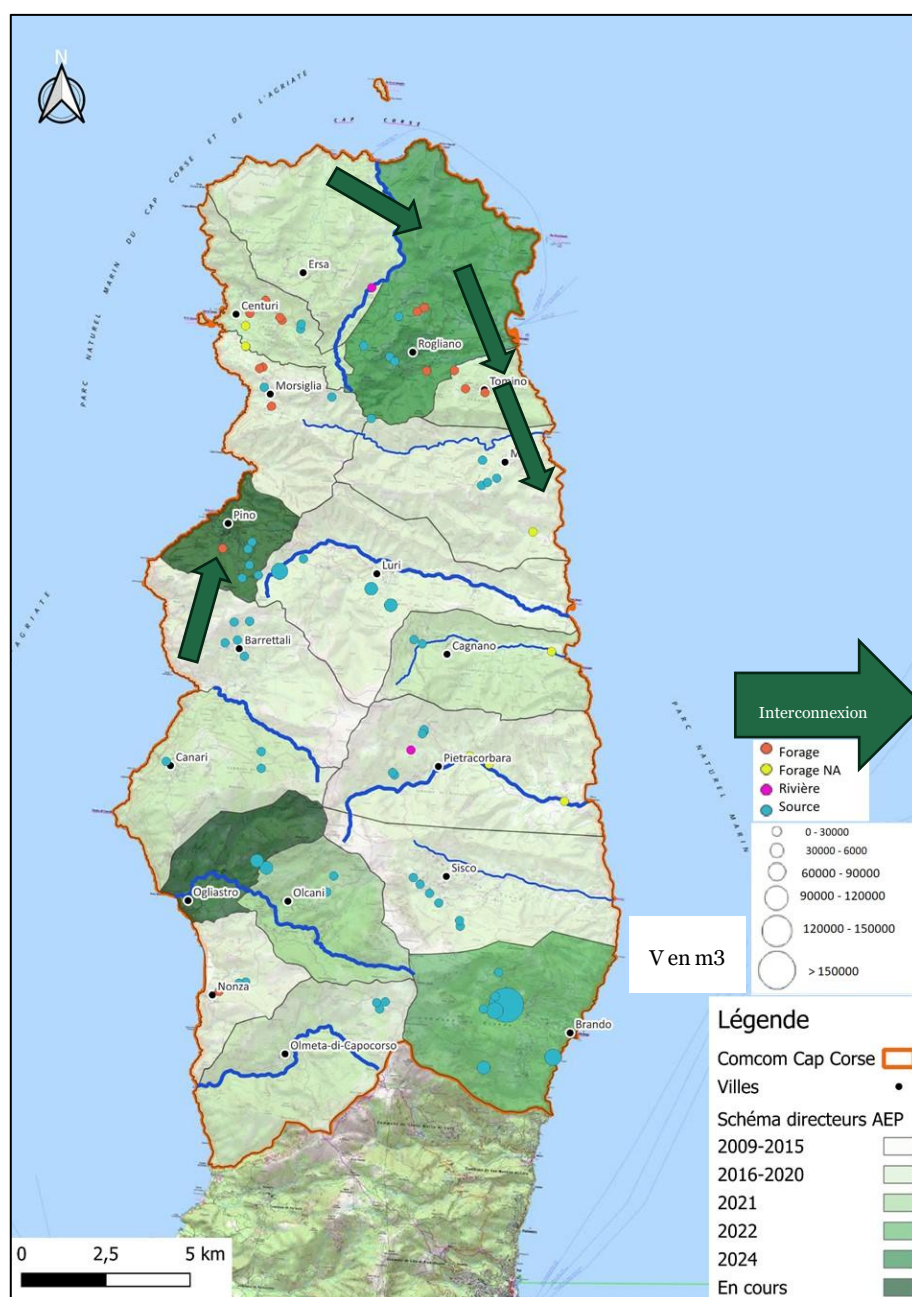
La compétence en matière d'alimentation en eau potable est exercée par les communes en régie, à l'exception de Rogliano, où cette mission est déléguée à l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse (OEHC) dans le cadre d'une délégation de service public.

Le territoire compte 48 Unités de Distribution Indépendantes (UDI), 83 réservoirs, près d'une centaine d'ouvrages de production d'eau. Ces ouvrages de production sont principalement des sources et des forages. Seules les communes d'Ersa et de Pietracorbara disposent d'une prise en rivière. La commune de Rogliano a mis en place une usine de dessalement en octobre 2022.

Actuellement, plus de 70% des captages sont régularisés sur le plan administratif.

Plus de la moitié des services d'eau potable présente au moins une unité de distribution avec de l'eau de mauvaise qualité bactériologique (données ARS 2022, voir Annexe 3). La présence de métaux (antimoine, arsenic ou nickel) entraîne également des contaminations ponctuelles sur certaines communes.

La très grande majorité des services d'eau potable du territoire dispose d'un diagnostic de leurs installations d'alimentation en eau potable, les travaux d'amélioration de la qualité des infrastructures découlant de ces schémas sont présentés en annexe 4.

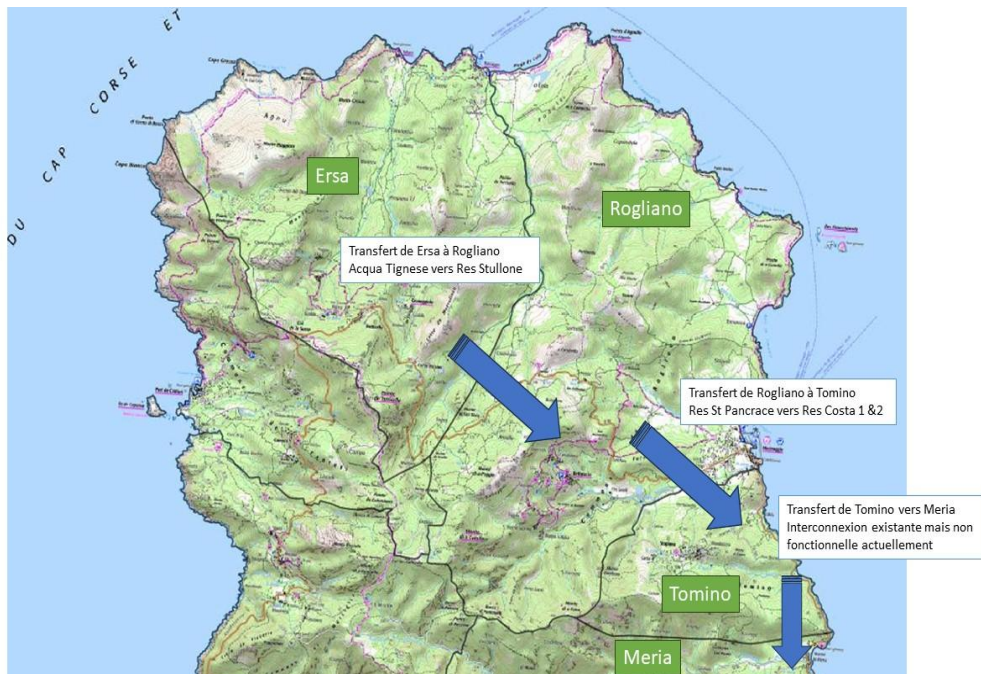


Carte 9 : Carte récapitulative des services AEP

LES INTERCONNECTIONS EXISTANTES

Il y a deux grands systèmes d'interconnexion :

- **L'extrême Nord du Cap**, concernant les communes de Ersa, Rogliano et Tomino. La commune d'Ersa vend de l'eau à la commune de Rogliano (16 904 m³ en 2022). Puis la commune de Rogliano vend de l'eau à Tomino (8 086 m³, en 2022). Le système est décrit ci-dessous.



Carte 10 : Interconnexions extrême Nord

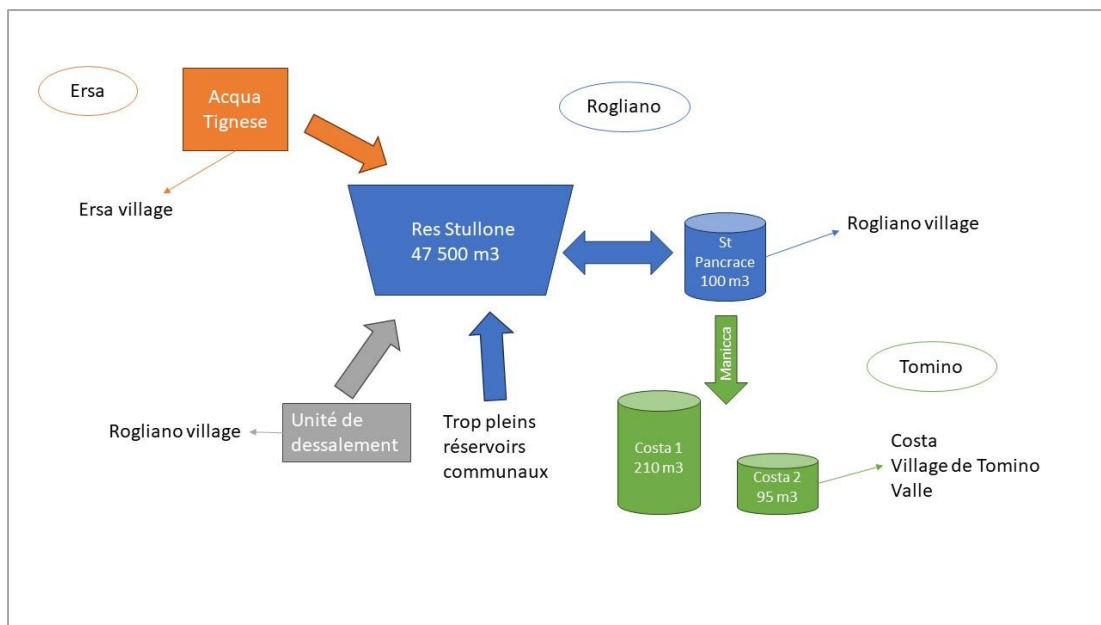


Figure 9 : Schéma des interconnexions extrême Nord

- **L'Ouest**, concernant les communes de Pino et Barretтали. La commune de Pino alimente en partie son village par le biais d'un forage (La Galerie) situé sur la commune de Barretтали (vois schéma ci-dessous).

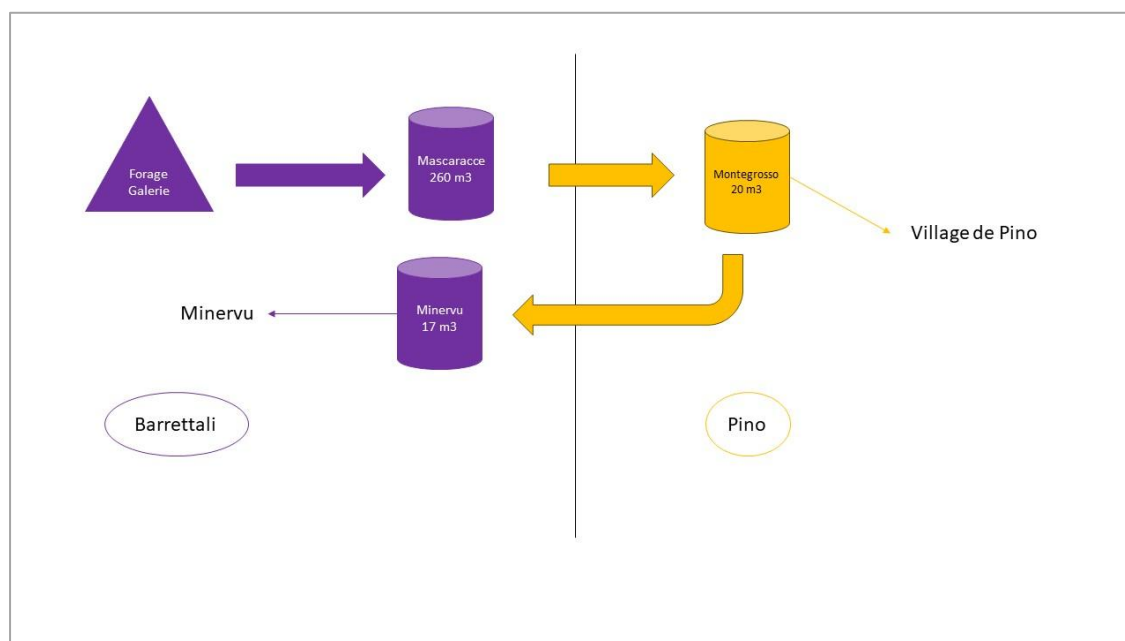


Figure 10 : Schéma des interconnexions Ouest

L'USINE DE DESSALEMENT

L'unité de dessalement, d'une capacité de production de 600 m³/j, a été mise en service au début du mois d'octobre 2022 afin d'assurer la continuité de la distribution d'eau potable en fin de saison estivale lors d'une année particulièrement sèche sur les communes de Rogliano et Tomino. Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la production.

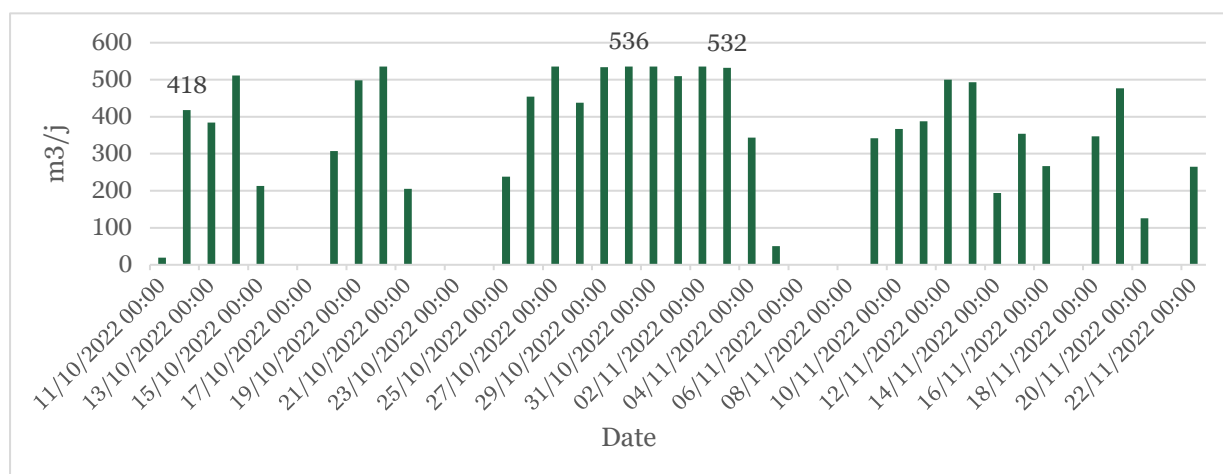


Figure 11 : Evolution de la production de l'unité de dessalement en 2022 en m³/j (OEHC, 2022)

Certains problèmes techniques ont été rencontrés, notamment causés par le système de prélèvement en milieu marin (rupture de la canalisation de prise), et l'unité a été arrêtée le 22 novembre.

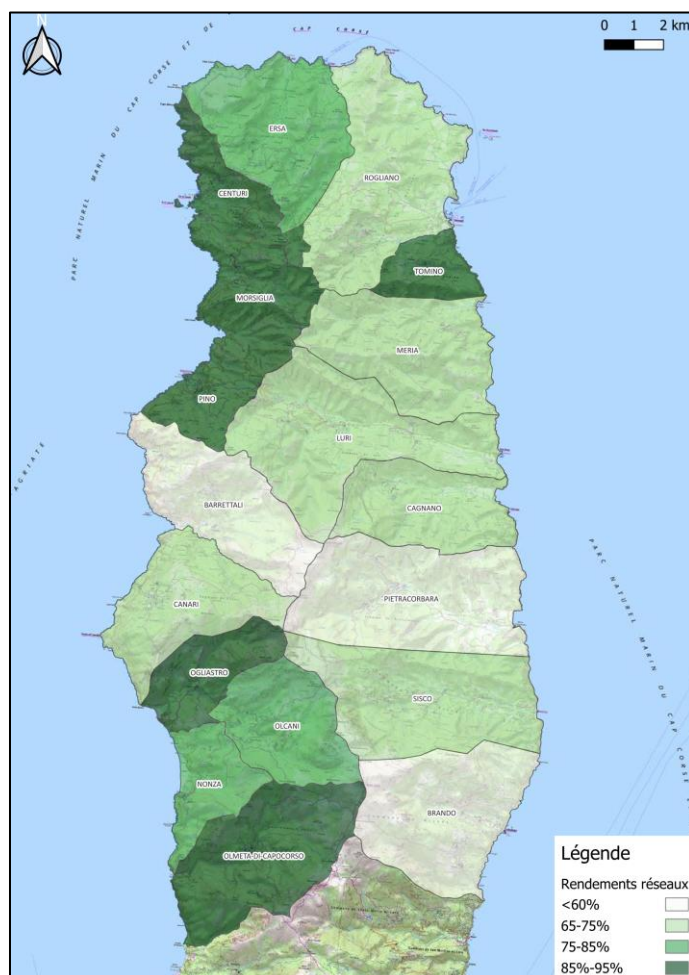
Entre le 11 octobre et le 22 novembre, 12 455 m³ ont été injectés dans le réseau dont 7 845 m³ transférés dans la réserve de Stullone.

LES RENDEMENTS RESEAUX

L'analyse des schémas directeurs disponibles et des déclarations SISPEA des différents services permet d'estimer les rendements de réseaux présentés dans la carte ci-dessous.

Cependant, ces valeurs doivent être interprétées avec prudence, certaines étant susceptibles de ne pas refléter fidèlement la réalité. En effet, l'absence de compteurs de particuliers sur les communes de Barrethali et Olcani ainsi que l'installation très récente de ces équipements sur les communes de Luri et Pietracorbara a conduit à une estimation des rendements de réseaux basée sur la bonification de valeurs ponctuelles mesurées (dans le cadre de la réalisation du schéma directeur) en fonction des travaux réalisés.

Au cours des dernières années, près des deux tiers des services d'eau potable ont engagé des programmes de travaux incluant la réhabilitation de réservoirs et/ou de réseaux d'adduction et de distribution, contribuant ainsi à l'amélioration des rendements (détails disponibles en annexe 11).



Carte 11 : Rendements réseaux AEP

5. L'ETAT DES MASSES D'EAU

2.5.1 LES COURS D'EAU

Sur le territoire du Cap Corse les masses d'eau « Luri à l'aval de Luri » et « Sisco » disposent de sites de contrôle pour lesquels les mesures sont effectuées in-situ afin d'établir l'état écologique et l'état chimique. Pour les autres masses d'eau, l'état est modélisé à partir des pressions qui s'exercent.

Tableau 5 : Etat masses d'eau superficielles au regard de la DCE (EDL, 2019)

Nom Masse d'eau	Code Masse Eau	Linéaire (km)	BV (km²)	Etat écologique	Etat chimique	Objectifs DCE
Furcone	FRER10446	5,3	19,5	Très bon	Bon	Depuis 2015
Guadone	FRER10742	6,2	12,24	Très bon	Bon	Depuis 2015
Acqua Tignese	FRER10784	8,7	13,02	Très bon	Bon	Depuis 2015
Sisco	FRER11079	6,4	19,85	Moyen	Bon	Ecol : 2027 ; chimique : depuis 2015
Olmata (Antigliu)	FRER11382	7,3	18,75	Bon	Bon	Depuis 2015
Giunchetto	FRER11829	8,8	13,5	Très bon	Bon	Depuis 2015
Guadu grande	FRER59	9,5	24,27	Bon	Bon	Depuis 2015
Luri amont Luri	FRER61a	5,3	16,4	Bon	Bon	Depuis 2015
Luri aval Luri	FRER61b	5,7	24,48	Bon	Mauvais	Ecol : depuis 2015 ; chimique 2027
Pietracorbara	FRER62	9,5	26,26	Très bon	Bon	Depuis 2015

En 2020, l'objectif de bon état a été atteint pour 8 des 10 masses d'eau du territoire. À l'exception du Sisco, toutes les masses d'eau affichent un bon état écologique. 90% des masses d'eau présentent également un bon état écologique. Seule la partie aval du Luri présente un mauvais état chimique, en raison de la présence naturelle d'arsenic.

2.5.2 LES EAUX SOUTERRAINES

Sur le territoire du Cap Corse, le réseau de surveillance quantitatif des eaux souterraines est composé de 2 piézomètres (Luri et Meria tous deux localisés dans la masse d'eau FREG398) et d'un suivi de source (source de la Glacière à Brando localisée dans la FREG605). Le réseau de surveillance qualitatif des eaux souterraine est composé d'un suivi de source (source de la Glacière à Brando localisée dans la FREG605).

Tableau 6 : Etat masses d'eaux souterraines (EDL, 2019)

Nom Masse d'eau	Code Masse Eau	BV (km²)	Etat quantitatif	Etat chimique	Objectifs DCE
Alluvion des fleuves côtiers de la Corse Alpine	FREG398	5,8	Bon	Bon	Depuis 2015
Formations métamorphiques du Cap Corse et de l'Est Corse	FREG605	300	Bon	Bon	Depuis 2015

Depuis 2015, l'objectif de bon état a été atteint pour les deux masses d'eau du territoire.

2.5.3 RECOMMANDATION DU SDAGE

Sur le territoire du Cap Corse, le Programme de mesures (PDM) du SDAGE en vigueur prévoit les actions suivantes :

- Supprimer le gué de Tuffo sur le Luri ;
- Elaborer et mettre en place un programme d'actions GEMAPI sur le bassin versant du Sisco ;
- Améliorer le rendement du réseau d'eau potable de Luri ;
- Selon les conclusions du diagnostic réseau, réhabiliter et étanchéifier les réseaux d'assainissement de Sisco ;
- Elaborer un PTGE.

1. LES BESOINS

3.1.1 LES BESOINS EN EAU POUR LES MILIEUX

Le débit minimum biologique représente un débit instantané minima à maintenir dans un cours d'eau pour garantir la vie, la reproduction et la circulation des espèces aquatiques. Une fois fixé, ce débit doit être respecté en permanence, quelles que soient les conditions hydrologiques ou les prélèvements en amont.

- Approche à l'échelle d'un ouvrage

L'article L.214-18 du Code de l'Environnement impose le maintien d'un débit minimal, appelé « débit réservé », à l'aval des ouvrages construits dans les cours d'eau. Ce débit, au minimum égal à un dixième du module du cours d'eau, garantit la vie, la circulation et la reproduction des espèces aquatiques. Dans certains cas spécifiques, il peut être réduit, par exemple à un vingtième du module pour les cours d'eau au débit supérieur à 80m³/s.

La circulaire du 5 juillet 2011 introduit la notion de « régime réservé », permettant d'adapter ce débit minimal aux variations saisonnières pour mieux respecter les cycles biologiques des espèces.

- Approche à l'échelle d'un bassin versant

A l'échelle du bassin versant, il n'y a pas d'obligation réglementaire de débits minimaux biologiques. Il faut noter tout de même que l'article L211-1 du Code de l'Environnement vise « une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau » qui doit « permettre de satisfaire ou concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences de la vie biologique du milieu récepteur, et spécialement de la faune piscicole et conchylicole ».

Le SDAGE Corse 2022-2027 recommande « la définition d'objectifs quantitatifs permettant de satisfaire l'ensemble des usages en moyenne 8 années sur 10 et d'atteindre le bon état eaux » en tenant compte de « l'atypicité de certains cours d'eau comme défini à l'article R.214-111 du code de l'environnement » (disposition 1-02)

Toutes les données nécessaires à la réalisation d'une évaluation complète des besoins des milieux avec détermination des débits clés ne sont pas disponibles sur le territoire. Cette absence de données complètes conduit à adopter dans cette étude une approche statistique basée sur des débits modélisés pour définir les débits minimums biologiques. Par conséquent, les résultats obtenus peuvent ne pas refléter avec exactitude les besoins réels des écosystèmes aquatiques dans les cours d'eau du territoire, mais fournissent un premier ordre de grandeur.

Réglementairement, le débit réservé ne doit pas être inférieur au 1/10ème du module et il ne doit pas être inférieur au 1/20ème du module sur les cours d'eau dont le module est supérieur à 80 m³/s ainsi qu'à l'aval d'ouvrages assurant la production d'électricité aux heures de pointe.

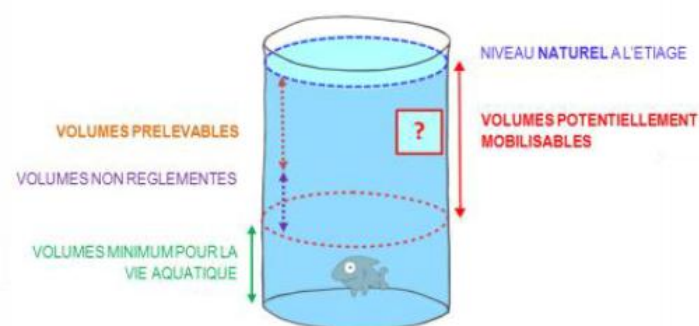


Figure 12 : Volumes prélevables (Guide HUMC)

Sur le territoire du Cap Corse, actuellement deux cours d'eau font l'objet de prélèvements : l'Olmo (affluent du Pietracorbara) et l'Aqua Tignese. Ces deux captages sont régis par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

- Pour l'Olmo, le débit réservé est fixé à 2,5 L/s tout au long de l'année avec un débit maximal de prélèvement fixé à 2,5 m³/h soit 0,7 L/s.
- Pour l'Aqua Tignese, il n'y a pas d'autorisation de prélèvement durant l'été. Cependant, en hiver, un débit réservé de 3,2 L/s est imposé ainsi qu'un débit maximal autorisé de prélèvement de 3,0 L/s.

Les approches de calculs de débits réservés sont réalisées avec différents seuils du module (1/2, 1/5, 1/10 et 1/20) permettant d'identifier les volumes théoriques mobilisables circulant dans le cours d'eau. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7 : Approche du débit réservé de l'Olmo (source des débits : LOIEAU)⁴

		Module annuel estimé L/s	Débits réservés théoriques L/s	Débit utilisable estimé (L/s)	Prélèvements AEP L/s	Equilibre quantitatif atteint
1 sur 2	Olmo	60,0	30,0	30,0	0,7	Oui
1 sur 5	Olmo	60,0	12,0	48,0	0,7	Oui
1 sur 10	Olmo	60,0	6,0	54,0	0,7	Oui
1 sur 20	Olmo	60,0	3,0	57,0	0,7	Oui
DUP actu	Olmo	60,0	2,5	57,5	0,7	Oui

Tableau 8 : Approche du débit réservé de l'Acqua Tignese (source des débits : LOIEAU)⁴

		Module annuel estimé L/s	Débits réservés théoriques L/s	Débit utilisable estimé (L/s)	Prélèvements AEP L/s	Equilibre quantitatif atteint
1 sur 2	Acqua Tignese	86,0	43,0	43,0	3,0	Oui
1 sur 5	Acqua Tignese	86,0	17,2	68,8	3,0	Oui
1 sur 10	Acqua Tignese	86,0	8,6	77,4	3,0	Oui
1 sur 20	Acqua Tignese	86,0	4,3	81,7	3,0	Oui
DUP actu	Acqua Tignese	86,0	3,2	82,8	3,0	Oui

Tronçon cours d'eau impacté Acqua Tignese : 5 km

Tronçon cours d'eau impacté Olmo : 200 m

À partir de ces premières estimations basées sur la modélisation LOIEAU, il semble que les DUP actuelles ne respectent pas les préconisations réglementaires. En effet, les débits réservés fixés pour l'Olmo (2,5 L/s) et l'Acqua Tignese (3,2 L/s en hiver, sans prélèvement l'été) sont inférieurs au 1/10^{ème} du module (6 L/s sur l'Olmo et 8,6 L/s sur l'Acqua Tignese). Cette situation peut soulever un risque pour les écosystèmes aquatiques, en particulier si ces seuils n'ont pas été justifiés par une étude environnementale.

Cependant, les débits de prélèvement maximum autorisés (3 L/s sur l'Acqua Tignese et 0,7 L/s sur l'Olmo) sont nettement inférieurs au 1/10^{ème} du module (8,6 L/s sur l'Acqua Tignese et 6 L/s sur l'Olmo). Le prélèvement reste modeste en proportion du débit moyen, ce qui peut être favorable à l'équilibre quantitatif.

Les résultats présentés ci-dessus ne substituent en rien la nécessité de mener une étude permettant de déterminer le débit minimum biologique sur ces cours d'eau.

3.1.2 LES BESOINS EN EAU POUR L'AGRICULTURE

Le territoire du Cap Corse est dépourvu de réseau d'eau brute, ce qui signifie qu'il n'existe pas de système dédié à la distribution d'eau non traitée pour l'irrigation ou d'autres usages agricoles. Afin de quantifier les besoins en eau pour l'agriculture actuels, un questionnaire a été mis en place dans le cadre de cette étude. Parmi les 75 agriculteurs identifiés sur le territoire, 24 ont accepté de participer à l'enquête.

⁴ Selon les calculs de l'OEHC réalisés dans le cadre du PBACC en 2017, le module estimé de l'Acqua Tignese serait de 154,23 l/s et celui de l'Olmo serait compris entre 100 et 150 l/s. Ces chiffres sont donc supérieurs à ceux du modèle hydrologique de l'INRAE, c'est pourquoi il a été utilisé préférentiellement les chiffres les plus faibles pour la réalisation des calculs.

Les résultats montrent que les principales spéculations en élevage concernent les bovins, les ovins et les caprins. Du côté de l'agriculture végétale, les cultures dominantes sont le maraîchage ainsi que les Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM).

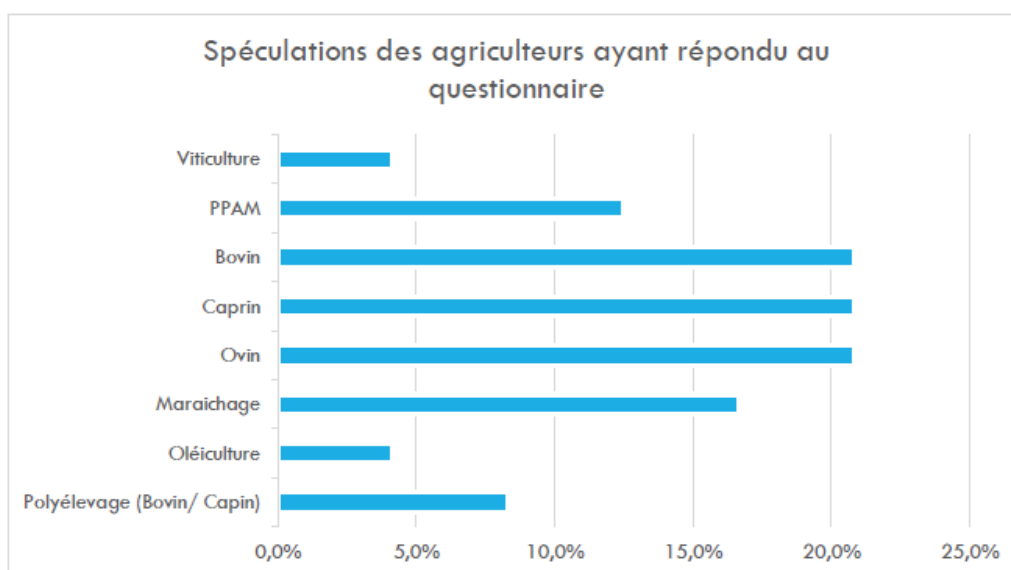


Figure 13 : Spéculation des agriculteurs (questionnaire, 2024)

L'effectif du cheptel sur le territoire du Cap Corse varie considérablement en fonction des spéculations. Pour les exploitations bovines, la totalité des exploitants possède un cheptel compris entre 0 et 50 têtes de bétail. En revanche, pour les ovins et les caprins, les effectifs sont plus diversifiés, avec des troupeaux allant de 0 à plus de 200 têtes. Il est à noter que certains éleveurs de caprins possèdent des troupeaux dépassant les 500 têtes de bétail, ce qui indique une forte concentration dans ce secteur.

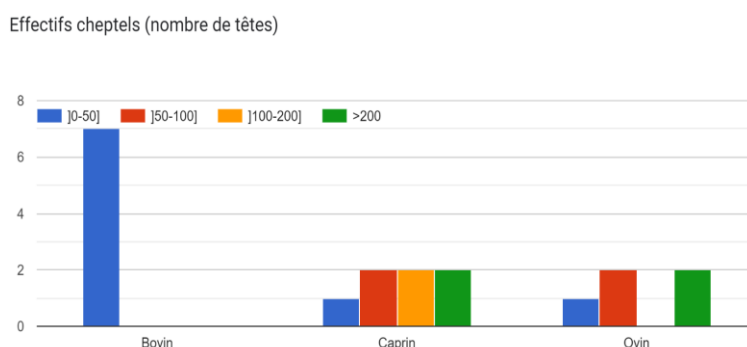


Figure 14 : Effectif cheptel (questionnaire, 2024)

Superficies irriguée en place (ha)

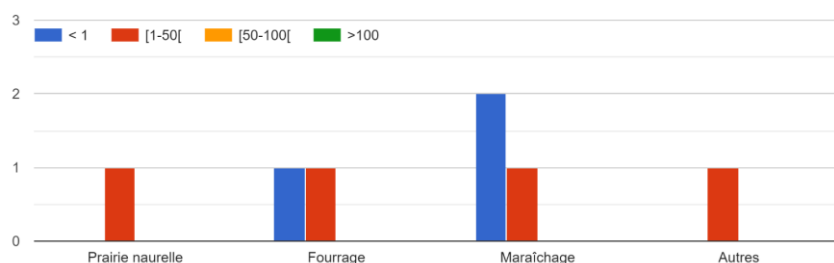


Figure 15 : Superficies irriguées (questionnaire, 2024)

Seuls 7 agriculteurs ont indiqué avoir recours à l'irrigation sur le territoire du Cap Corse. Parmi eux, la majorité sont des maraîchers, des producteurs de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), ainsi que des éleveurs d'ovins qui irriguent leurs prairies naturelles ou leurs cultures de fourrage.

Plus de la moitié des agriculteurs ayant recours à l'irrigation utilisent déjà des systèmes économes en eau, comme l'irrigation par goutte à goutte. Ces pratiques montrent une volonté d'optimisation de la ressource en eau

Période d'irrigation

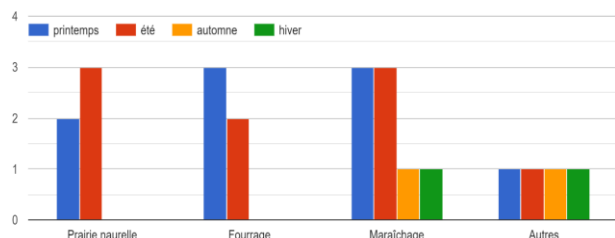


Figure 17 : Période d'irrigation (questionnaire, 2024)

Type d'irrigation

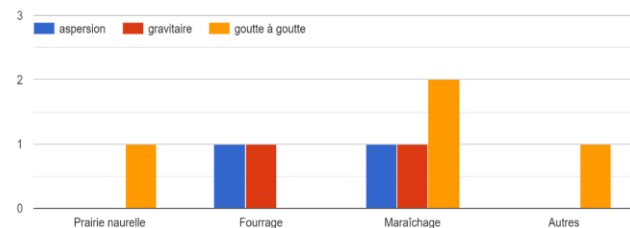


Figure 16 : Type d'irrigation (questionnaire, 2024)

La période d'irrigation actuelle sur le territoire du Cap Corse se concentre principalement au printemps et en été. Toutefois, un maraîcher ainsi qu'un producteur de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) pratiquent l'irrigation tout au long de l'année.

Les principaux postes de consommation d'eau pour les agriculteurs sur le territoire du Cap Corse se répartissent comme suit :

- **Pour les éleveurs** : l'essentiel de la consommation d'eau est destiné à l'**abreuvement du bétail** et aux **activités de transformation**.
- **Pour les productions végétales** : le principal poste de consommation est l'**irrigation des cultures**.

Concernant la provenance de l'eau sur le territoire du Cap Corse, elle diffère en fonction des postes de consommation :

- **Pour la transformation et le lavage des installations**, l'**eau potable** est exclusivement utilisée pour garantir des normes sanitaires strictes.
- **Pour l'abreuvement du bétail**, l'eau potable est également la principale source utilisée, car elle doit répondre à des critères de qualité pour assurer la santé des animaux.

En revanche, pour d'autres usages agricoles tels que l'irrigation, des sources alternatives peuvent être utilisées, comme les forages ou les captages de sources locales, lorsque cela est possible.

Sources d'eau utilisées ou envisagées en fonction des différents usages

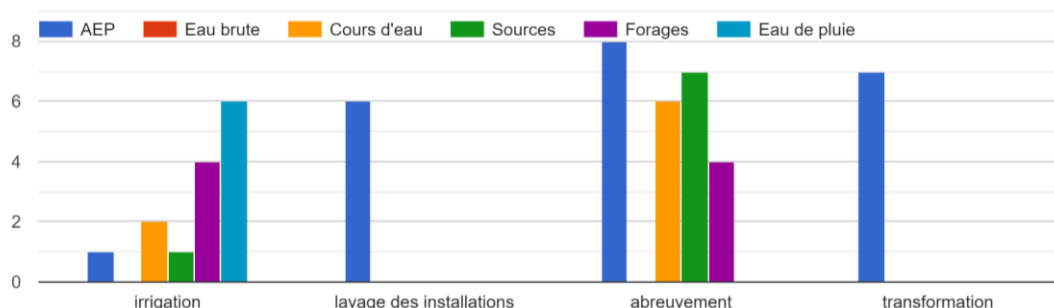


Figure 18 : Sources d'eau utilisée en fonction des différents usages (questionnaire, 2024)

En dehors des consommations d'eau potable, déjà comptabilisées via la facturation AEP à usage domestique, les volumes d'eau utilisés pour l'agriculture ne sont actuellement pas mesurés. En effet, seuls 20,8% des agriculteurs du territoire du Cap Corse sont équipés de compteurs volumétriques pour suivre leur consommation en eau. Parmi eux, un seul éleveur ovin a pu estimer sa consommation annuelle à 400 m³/an. Les autres compteurs, récemment installés, n'ont pas encore permis de relever de données précises.

Une estimation des besoins en eau peut être effectuée en utilisant des volumes types adaptés au type d'agriculture irriguée et aux surfaces cultivées. Le nombre de têtes de bétail a été actualisé au 1er janvier 2025, selon les données fournies par la Chambre d'agriculture de Corse. La Surface Agricole Utile (SAU) a été évaluée à partir du Registre Parcellaire Graphique (RPG) 2024, complété par les réponses aux questionnaires transmis aux exploitants ainsi que par les informations recueillies auprès des élus du territoire.

La consommation d'eau par culture est exprimée en m³/an/ha, sur la base de coefficients adaptés aux spécificités du contexte corse (source : Chambre d'agriculture de Corse). Les résultats sont présentés ci-dessous :

Tableau 9 : Estimation des besoins en eau agricole du Cap Corse

			Abreuvement				
	Spéculation	Nombre de têtes	Fourchette besoin moyen (L/jour/tête)		Fourchette besoin total (m³/an)		
Elevage	Bovin	401,0	50,0	70,0	7 318,3	10 245,6	Chiffre retenu m3/an
	Porcin	256,0	10,0	20,0	934,4	1 868,8	
	Ovin	1 073,0	5,0	10,0	1 958,2	3 916,5	
	Caprin	1 482,0	5,0	10,0	2 704,7	5 409,3	
	Volailles	230,0	0,5	1,0	42,0	84,0	
					12 957,5	21 524,1	17 240,8

	Spéculation	SAU (ha)	Ratio de consommation en m³/ha/an	Superficie irriguée actuellement (ha)	Superficie irriguée envisagée (ha)	Besoins actuel m³/an	Besoins futurs m³/an
Agriculture	Agrume	9,5	4 000,0	9,5	0,0	38 000,0	0,0
	Amande	0,5	3 000,0	0,5	0,0	1 500,0	0,0
	Vigne	57,0	380,0	0,0	5,0	0,0	1 900,0
	Olivier	78,5	NC	0,0	0,0	0,0	0,0
	Prairie	331,5	2 000,0	0,0	3,0	0,0	6 000,0
	Maraichage	4,2	2 500,0	4,2	0,0	10 500,0	0,0
	Fourrage	30,2	2 000,0	1,7	12,5	3 400,0	25 000,0
	Chataignerai e	15,0	NC	0,0	0,0	0,0	0,0
	PPAM	22,0	NC	0,0	0,0	0,0	0,0
						53 400,0	32 900,0

	m³/an
Total besoin en eau actuel du Cap Corse	70 640,8
Total besoin en eau futur du Cap Corse	103 540,8

Pour rappel, les besoins en eau estimés dans le Cap Corse pour Acqua Nostra étaient de 77 000m³/ha et de 120 831,5 m³/an lors du recensement agricole réalisé par la DRAAF (2020).

Pour permettre une comparaison, les données retenues ont été confrontées aux chiffres utilisés dans d'autres travaux réalisés dans le Cap Corse, notamment le projet alimentaire territorial (PAT) ainsi que l'étude d'identification pérenne et généralisée (IPG) :

Tableau 10 : Comparaison des chiffres de têtes de bétails

	PAT 2024	DRAAF 2020	IPG 2025	RETENU
Bovin	406	406	401	401
Ovin	1012	1012	1073	1073
Caprin	1094	1094	1482	1482
Porcin	256	256	NC	256
Volaille	230	230	NC	230

Tableau 11 : Comparaison des besoins en eau d'irrigation DRAAF/PTGE

DRAAF 2020 Cultures			PTGE					
	SAU (ha)	Irrigué (ha)	Besoins	SAU (ha)	Irriguée (ha)	Envisagée (ha)	Besoins actuel m³/an	Besoins futurs m³/an
Agrume	2	2	10000	9,5	9,5	0,0	38000	0
Amande	0	0	0	0,5	0,5	0,0	1500	0
Vigne	20	0	0	57,0	0,0	5,0	0	1900
Olivier	3	1	3000	78,5	0,0	0,0	0	0
Prairie	204	10	30000	331,5	0,0	3,0	0	6000
Maraichage	3	3	7500	4,2	4,2	0,0	10500	0
Fourrage	13	11	55000	30,2	1,7	12,5	3400	25000
Châtaigneraie	15,5	0	0	15,0	0,0	0,0	0	0
PPAM	0	0	0	22,0	0,0	0,0	0	0
			105 500,00				53400	32900

L'enquête a révélé que les consommations d'eau les plus importantes des agriculteurs-transformateurs proviennent de l'alimentation en eau potable (AEP), souvent sans compteurs indépendants, ce qui implique que ces volumes sont déjà intégrés dans les données globales de consommation. Concernant l'irrigation, celle-ci repose principalement sur des sources et forages privés non équipés de compteurs. En conséquence, ces prélèvements ne seront pas pris en compte dans le bilan présenté, en raison du manque de données précises et fiables.

Durant l'été 2024, les agriculteurs du cap ont été approvisionnés par camion-citerne, dans le cadre d'un dispositif d'urgence mis en place par le SIS2B, la Chambre d'agriculture de Corse et l'ODARC. Les sapeurs forestiers de la Collectivité de Corse ont également paré à l'urgence en redistribuant de l'eau. Au total 213 m³ ont été acheminé pour les agriculteurs du Cap Corse.

Tableau 12 : Apport en eau pour les agriculteurs saison 2024 (SIS2B et CdC)

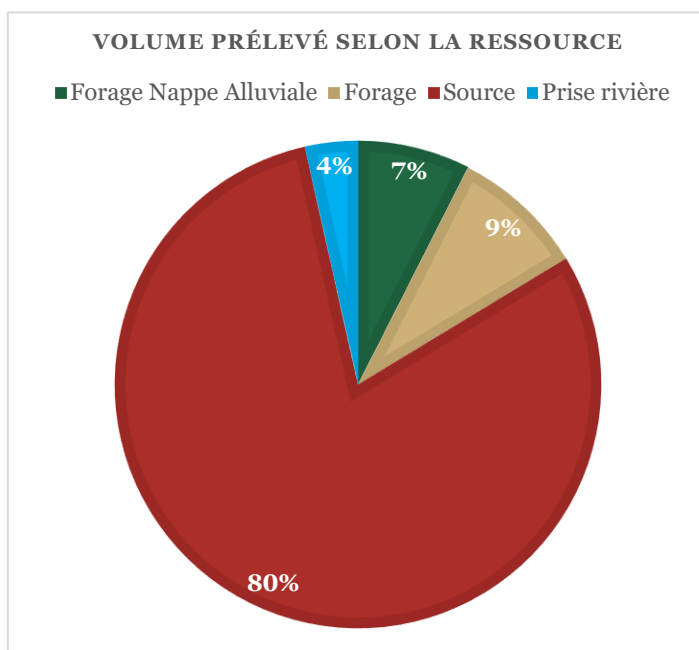
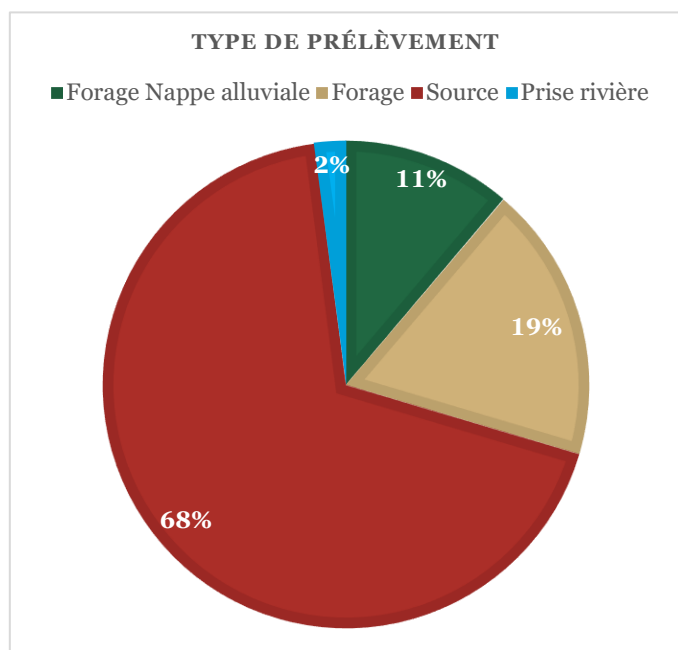
Commune	Spéculation	Quantité (m3)
Barrettali	Vergers/agrumes	45
Cagnano	Elevage	28
	Total	73

3.1.3 LES BESOINS EN EAU POUR L'AEP : LES PRELEVEMENTS

En 2023, les volumes prélevés pour l'AEP s'élèvent à 1,25 Mm³ ⁵. Parmi ces prélèvements :

- Les sources, qui constituent 68% des captages, représentent 80% du volume prélevé.
- Les forages représentant 30% des captages contribuent à 9% du volume total prélevé.
- Les prises en rivières, qui ne constituent que 2% des captages, représentent 4% des volumes prélevés.

Cette répartition indique une forte dépendance du territoire aux sources pour ses besoins en eau potable, tout en soulignant le rôle plus marginal des forages et des prises en rivière dans l'approvisionnement en eau.



En examinant la répartition des prélèvements pour l'alimentation en eau potable (AEP) entre 2019 et 2022 par unité hydrographique (UH), il apparaît que l'UH 4 englobe la majorité des prélèvements. Elle est suivie de près par l'UH 6, qui également contribue de manière significative aux volumes prélevés. L'UH 4 se distingue nettement avec la population la plus

⁵ Source : déclaration SISPEA. Les comptages de ces prélèvements sont au volume, sauf pour la commune de Olcani (sans compteur). Le volume a été estimé forfaitairement (85m³ * population INSEE majorée, moyenné sur la période 2019-2021).

élevée, comptant 6 030 résidents annuel. En revanche, l’UH 6 affiche un niveau de population similaire à celui des UH 8 et UH 1 (2010, 2331, 2412 résidents annuels, respectivement).

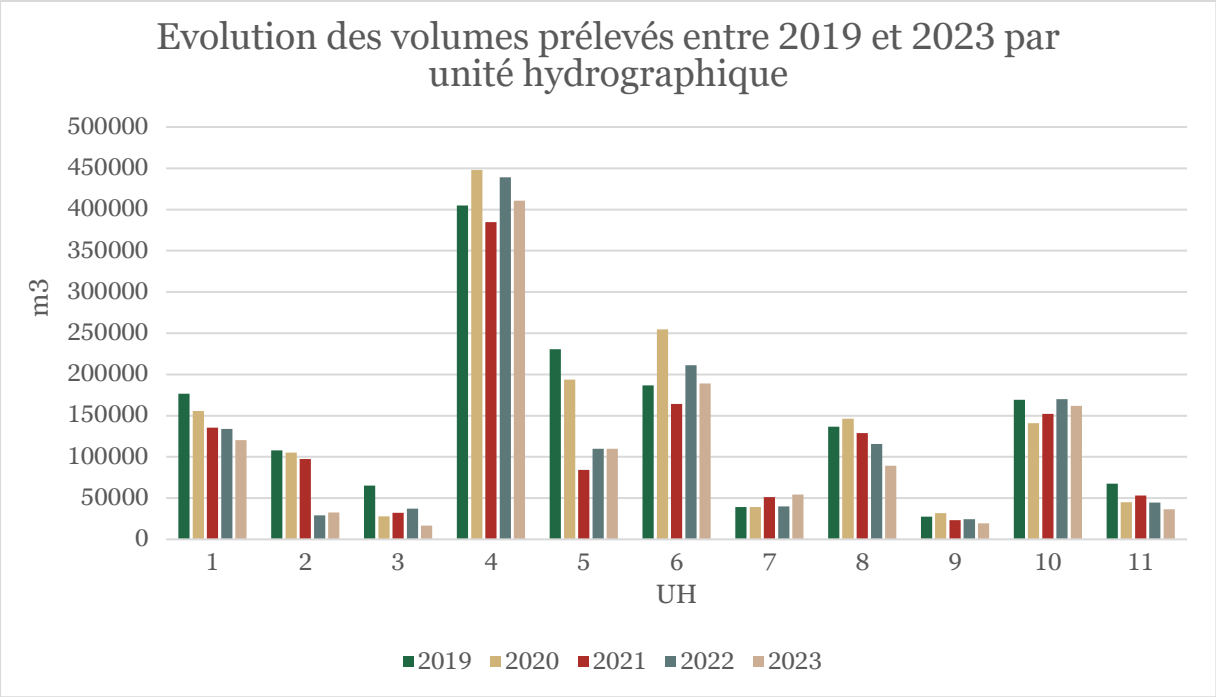


Figure 19 : Evolution des V prélevés par UH (SISPEA, 2019-2023)

En analysant la capacité de stockage par UH, il est notable que l’UH 4, malgré ses prélèvements élevés, ne dispose pas d’une capacité de stockage significative. En revanche, les UH 10 et 11 se distinguent par leur capacité de stockage importante, avec la réserve du Stullone qui offre un volume de 47 150 m³ et la bêche d’Ersa qui peut contenir 14 300 m³. Cette disparité dans la capacité de stockage pourrait poser des défis pour la gestion des ressources en eau, notamment en période de forte demande ou de sécheresse. Les capacités de stockage détaillées par service d’eau au sein de chaque unité hydrographique sont présentées en Annexe 6.

Tableau 13 : Nombre de réservoirs par UH

UH	Nom	Nbr de réservoirs	Stockage en m3
1	Ouest	17	1597
2	Guadu Grande	4	340
3	Olmata	2	273
4	Brando	8	995
5	Sisco	6	537
6	Pietracorbara	7	780
7	Guadone	4	461
8	Luri	10	579
9	Giunchetto	3	318
10	Acqua Tignese	15	62050
11	Nord Ouest	7	471
		83	68401

LES REJETS DES STATIONS D'EPURATION

Pour distinguer les prélèvements bruts des prélèvements nets, il est essentiel d'examiner les volumes d'eau assainie rejetée par les stations d'épuration (STEP) et retournant dans les cours d'eau. L'ensemble des ouvrages rejette leurs eaux usées traitées dans les cours d'eau. Cependant, pour 6 d'entre-elles, le rejet s'effectue très en aval du cours d'eau.

Il est important de noter que l'Olmo et l'Acqua Tignese, qui sont les seuls cours d'eau concernés par un prélèvement direct pour l'AEP, ne bénéficient pas de ce réapprovisionnement par les rejets des STEP. En effet la station de Ersa rejette dans la mer et non dans l'Acqua Tignese et la station de Pietracorbara rejette en aval de la station de captage dans le ruisseau Pietracorbara et non dans l'Olmo.

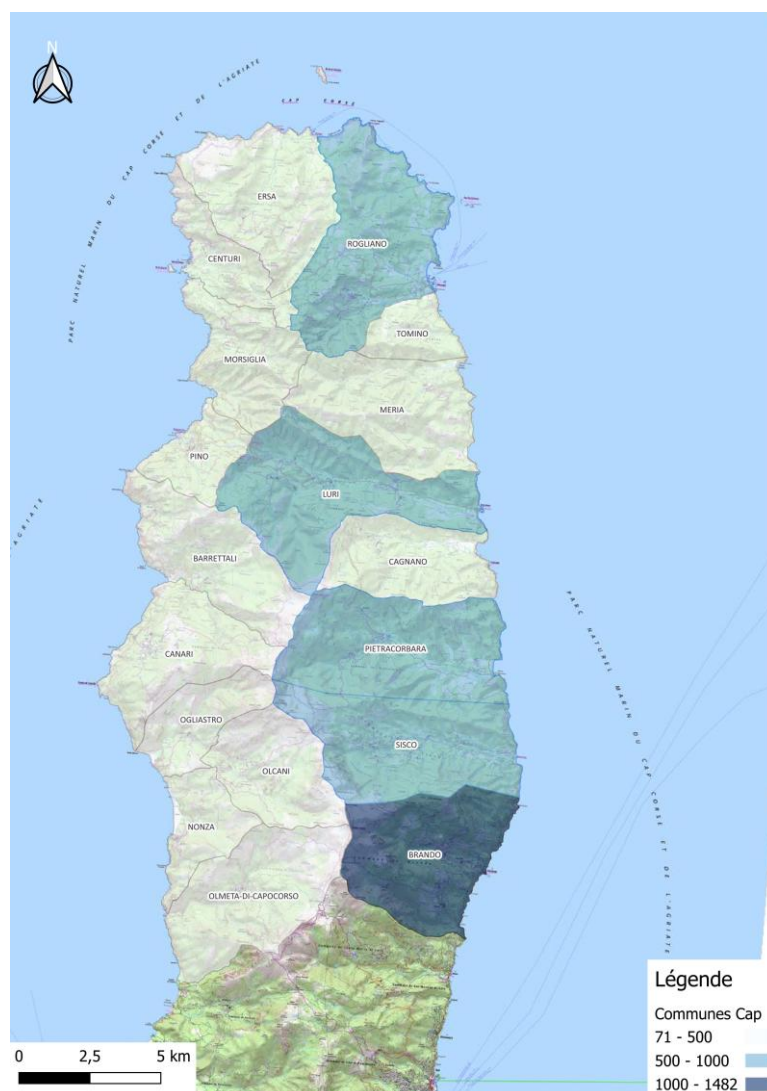
Tableau 14 Rejets des STEP (Travaux réalisés pour l'EDL, 2025)

Nom Ouvrage	Capacité EH	Débit moyen annuel entrant dans le milieu m3/j	Nom ME
BARRETTALI - Conchiglio	150	22,0	Furcone
BARRETTALI - Giottani	200	4,3	Furcone
BARRETTALI - Minervio	100	7,0	Mer
BARRETTALI - Torra	400	47,0	Furcone
CAGNANO	350	18,7	Guadone
CANARI Village	750	18,32	Mer
CENTURI Village	1000	46,0	Mer
ERSA Botticella Poggio	1500	40,0	Mer
LURI Nouvelle	2500		Aval Luri
MERIA - Littorale	300	10,5	Mer
OGLIASTRO	400	15,3	Guadu Grande
OLMETA DU CAP	400	49,95	Antigliu
PIETRA CORBARA village	750	56,0	Pietracorbara
PIETRACORBARA Marine	1600	81,40	Pietracorbara
PINO village	400	71,55	Mer
ROGLIANO - TOMINO	4300	525,0	Mer
SISCO	3500	199,3	Sisco
REJETS SANS TRAITEMENT			
MORSIGLIA	450		Santuario
NONZA	300		en contrebas du village talweg vers mer

3.1.4 LES BESOINS EN EAU POUR L'AEP : LES CONSOMMATIONS

USAGE DOMESTIQUES (PERMANENT ET TOURISTIQUE)

La carte ci-dessous illustre la répartition du nombre d'abonnés à l'AEP par service d'eau au sein de chaque UH du territoire du Cap Corse.



Carte 13 : Nombre d'abonnées 2022 (SISPEA, 2023)

En 2022, les volumes prélevés pour l'AEP ont atteint 730 647 Mm³ ⁶. Une analyse des données disponibles dans les RPQS fournis par les maires sur les 7 dernières années, indique que la

⁶ Source : déclaration SISPEA. Pour les communes de Barrettali, Olcani, Luri et Pietracorbara ne disposant pas de compteurs particuliers (ou les ayant installés trop récemment), les volumes distribués ont été estimé forfaitairement (120 l/an * population INSEE).

consommation d'eau sur le territoire est restée relativement stable entre 2016 et 2021, oscillant entre 630 000 m³ et 700 000 m³. Cependant, 2022 a marqué une augmentation significative de la consommation, dépassant les niveaux observés en 2020 et 2021.

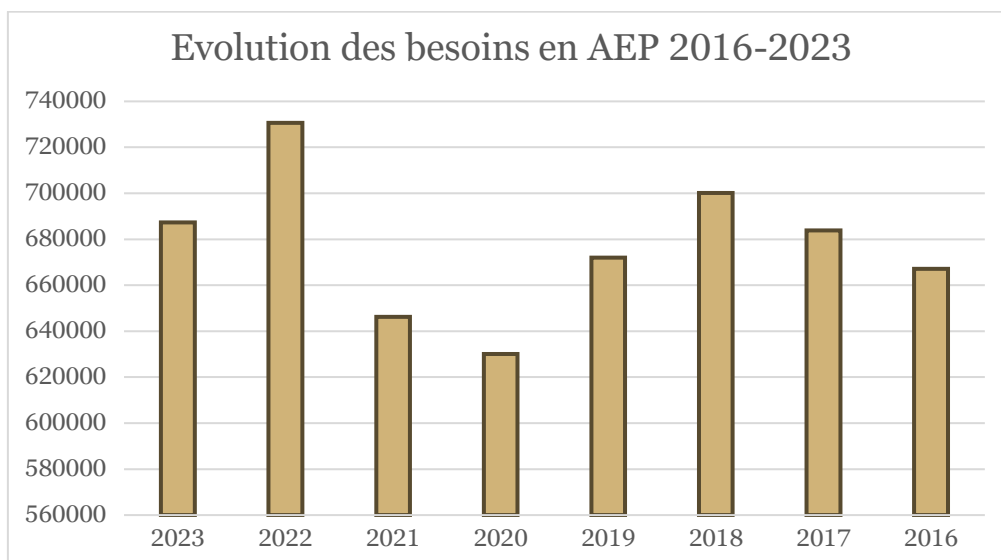


Figure 20 : Evolution des besoins en AEP (SIPEA, 2016-2023)

L'évolution des consommations à l'échelle des UH est présentée ci-dessous :

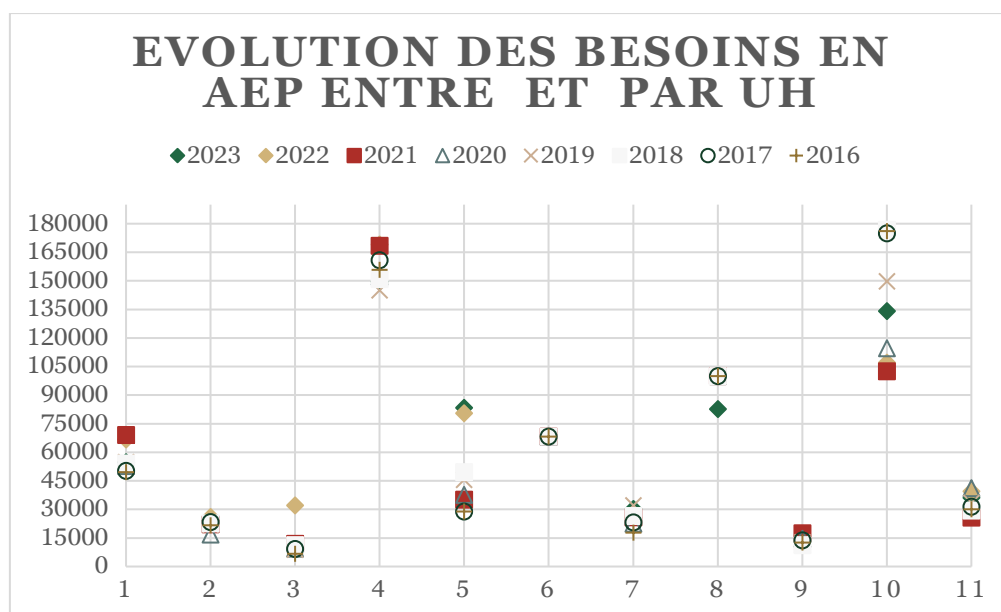
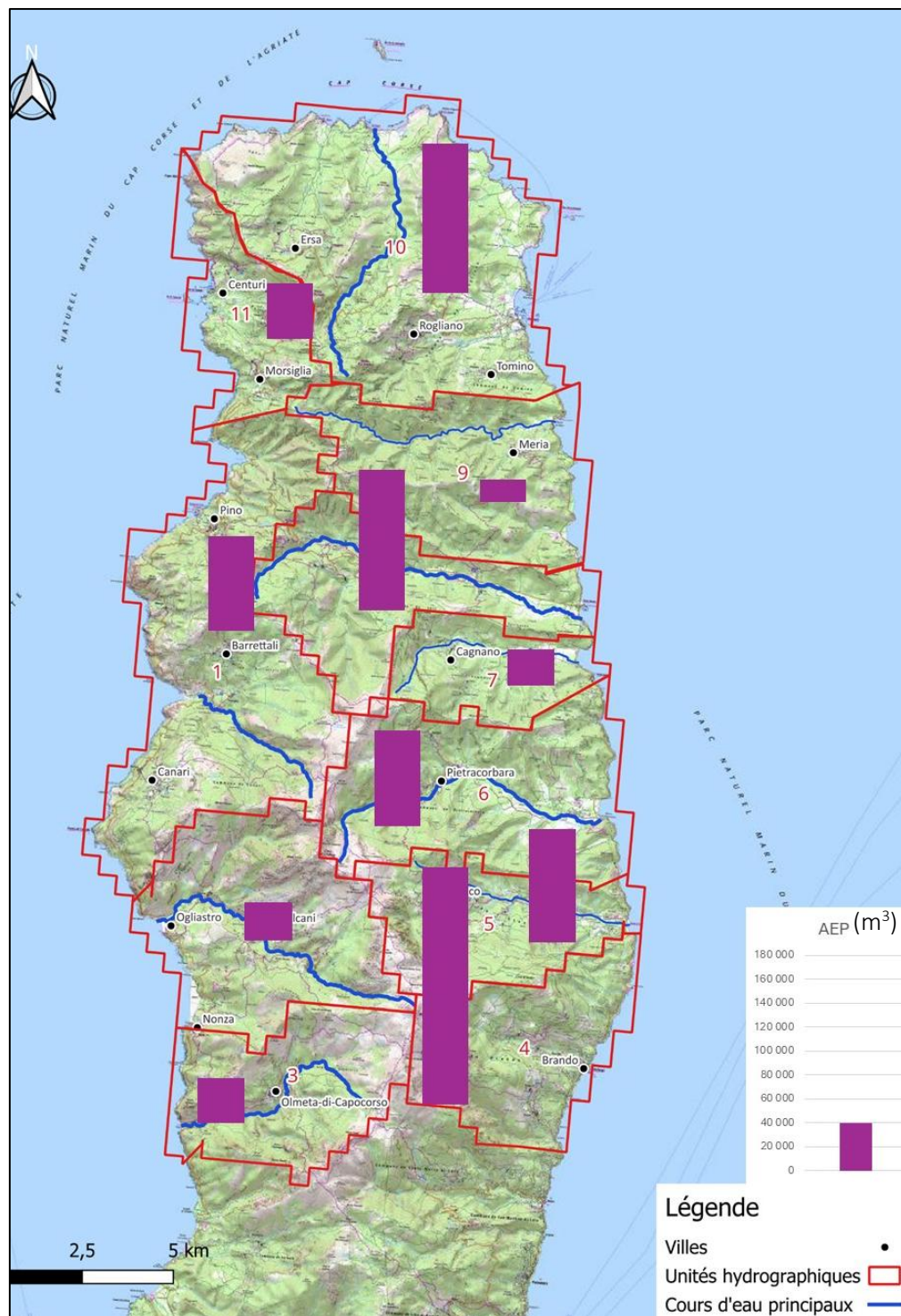


Figure 21 : Evolution des besoins en AEP par UH (SISPEA, 2016-2023)

Les UH 4 et l'UH 10 sont actuellement les UH les plus consommatrices, suivi par l'UH 8.

La carte ci-dessous résume les consommations d'eau potable pour l'année 2022, en fonction des UH :



Carte 14 : Besoin en AEP par UH

LES ECOULEMENTS PERMANENTS

Trois communes bénéficient d'une exonération des volumes d'eau comptabilisés en raison de la présence de fontaines et de bassins déclarés. Les volumes de ces écoulements permanents sont présentés ci-dessous :

Tableau 15 : Volume prélevé pour les écoulements permanents (AERMC)

Année de redevance	Commune Contribuable	Volume exonéré fontaines m3/an
2019	MERIA	15 000
2020	MERIA	35 000
2021	MERIA	5 000
2019	OLMETA DI CAPICORSO	5 000
2020	OLMETA DI CAPICORSO	1 826
2021	OLMETA DI CAPICORSO	5 000
2020	SISCO	5 000

DECI

Les Services Incendie doivent disposer d'un volume de 120 m³ d'eau sur place et en toutes circonstances dans les zones urbanisées. Ces besoins en eau pour la lutte contre les incendies peuvent être satisfaits indifféremment à partir du réseau de distribution ou de points d'eau naturels et artificiels. Les prises d'incendie, qu'il s'agisse de poteaux ou de bouches, doivent garantir un débit permanent de 60 m³/h pendant 2 heures, ou 120 m³/h pendant 1 heure, sous une pression minimale de 1 bar. En conséquence, chaque commune doit disposer de 120 m³, ce qui représente un total mobilisable de 2 160 m³ pour l'ensemble du Cap Corse.

3.1.5 BILAN DES BESOINS EN EAU

Dans le cadre de ce document, la notion de besoin correspond à la quantité de ressource en eau devant être prélevée pour satisfaire les besoins des usagers (en tenant compte des pertes en réseau).

RAPPEL SEMANTIQUE ET DEFINITIONS

Le terme «volume prélevé» désigne le volume prélevé dans le milieu naturel. Dans le cadre d'une étude bilan besoin/ressource à l'échelle d'un territoire, il est possible de distinguer les «prélèvements bruts» des «prélèvements nets» dans la ressource. Les prélèvements nets sont calculés comme suit :

Prélèvements nets = prélèvements bruts – retour au milieu via les rejets des stations d'épuration.

La consommation unitaire, exprimée en m³/hab/an, doit être déterminée à partir des prélèvements bruts.

Le volume consommé comptabilisé résulte de la lecture des appareils de comptage installés sur les branchements des usagers, mais aussi de l'agriculture, de la défense incendie, de l'industrie et des écoulements permanents.

Les pertes d'eau dans le réseau, qui correspondent à la différence entre le volume mis en distribution et le volume effectivement consommé, peuvent résulter de plusieurs facteurs :

- De fuites liées à une mauvaise étanchéité des canalisations et des accessoires ou de gaspillage lié à un dysfonctionnement du service (ou erreur d'exploitation : débordement de réservoirs, vidanges pas ou mal fermées, etc.)
- De volumes détournés : volumes d'eau utilisés à partir de branchements inconnus du service des eaux (oubli ou erreur du service des eaux), branchements illicites, piquages avant compteur, etc.

RESULTATS DES BESOINS PAR UH

Le tableau ci-dessous présente le bilan des prélèvements bruts et nets au sein de chaque UH :

Tableau 16 : Bilan des prélèvements 2023 du Cap Corse

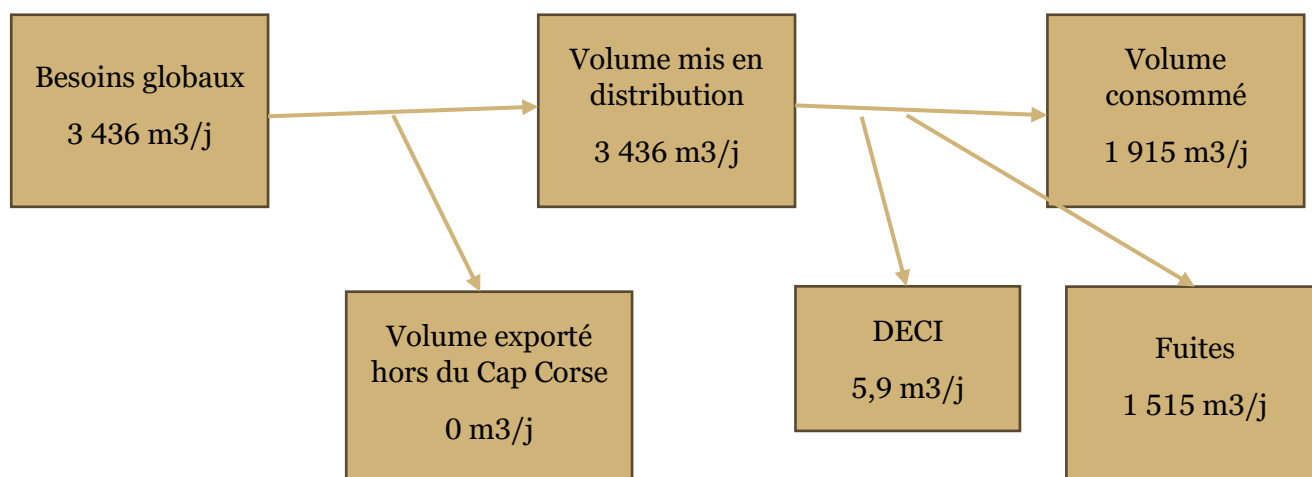
Nom UH	n° UH	Prélèvements bruts m³/an	Retours aux milieu m³/an	Prélèvements nets m³/an
<i>Ouest</i>	1	120 183,0	26 754,5	93 428,5
<i>Guadu Grande</i>	2	32 621,0	5 584,5	27 036,5
<i>Olmata</i>	3	37 311,0	18 231,7	19 079,3
<i>Brando</i>	4	410 595,0	0,0	410 595,0
<i>Sisco</i>	5	109 981,0	72 744,5	37 236,5
<i>Pietracorbara</i>	6	189 068,0	50 151,0	138 917,0
<i>Guadone</i>	7	54 382,0	6 825,5	47 556,5
<i>Luri</i>	8	89 186,0	0,0	89 186,0
<i>Giunchetto</i>	9	19 252,0	0,0	19 252,0
<i>Acqua Tignese</i>	10	161 841,0	0,0	161 841,0
<i>Nord Ouest</i>	11	36 448,0	0,0	36 448,0
Total		1 384 221,0	180 291,7	1 203 929,3

Le tableau ci-dessous présente le bilan des besoins par poste de consommation. Il est important de noter que l'imprécision des données sur les rendements entraîne de légères divergences entre la somme des besoins et celle des prélèvements bruts.

Tableau 17 : Bilan des besoins 2023 du Cap Corse

Besoins m3/an						
Nom UH	n° UH	Domestique permanant et touristique	Ecoulement s permanents	Fuites	DECI	Total
<i>Ouest</i>	1	54 677		65 506	360	120 543
<i>Guadu Grande</i>	2	24 194		8 427	360	32 981
<i>Olmata</i>	3	11 225	5 000	5 460	120	21 805
<i>Brando</i>	4	149 598		260 997	120	410 715
<i>Sisco</i>	5	83 404	1 826	26 577	120	111 927
<i>Pietracorbara</i>	6	68 206		120 862	120	189 188
<i>Guadone</i>	7	30 173		24 209	120	54 502
<i>Luri</i>	8	82 582		6 604	120	89 306
<i>Giunchetto</i>	9	12 868	5 000	6 384	120	24 372
<i>Acqua Tignese</i>	10	134 163		27 678	360	162 201
<i>Nord Ouest</i>	11	36 179		269	240	36 688
Total	m3/an	687 269	11 826	552 973	2 160	1 254 228
	m3/j	1 882,93	32,40	1 514,99	5,92	3 436,24

Schématiquement, l'ensemble des volumes présentés précédemment peut être résumé ainsi à l'échelle du territoire de CapiCorse :



2. LES RESSOURCES

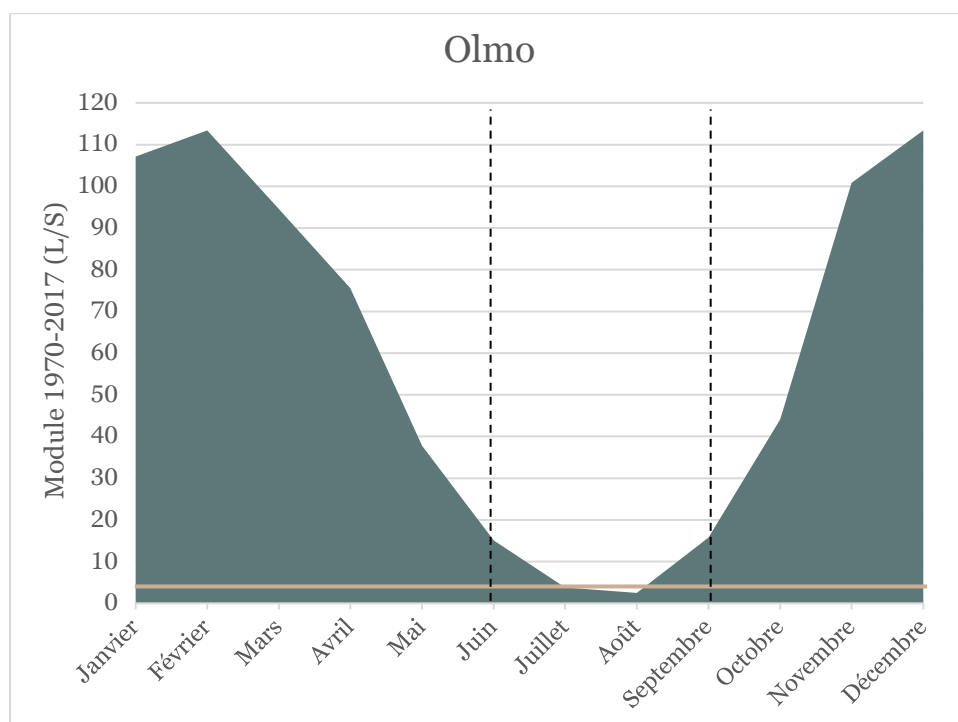
3.2.1 ETUDE DES VOLUMES PRELEVABLES DES PRISES RIVIERES

Pour les cours d'eau actuellement soumis à des prélèvements, le volume maximum prélevable est défini comme la différence entre le débit mesuré et le débit réservé, à condition que le débit mesuré soit supérieur au débit réservé.

Les débits réservés autorisés sont inférieurs au 1/10^{ème} du module. Cependant, actuellement 26 000 m³/an sont prélevés sur l'Acqua Tignese et 21 900 m³/an sur l'Olmo. En considérant un débit réservé respectant la réglementation (égal à 1/10^{ème} du module), le volume théorique mobilisable sur l'Olmo serait de 54 L/s soit 1,7 Mm³/an et de 77,4 L/s sur l'Acqua Tignese soit 1,6 Mm³/an en respectant l'interdiction de prélèvement sur la période estivale

Ainsi, des volumes considérables supplémentaires pourraient être mobilisés sur l'Acqua Tignese et l'Olmo. L'Acqua Tignese alimente la bêche d'Ersa (14 300 m³) et, en partie, la réserve de Stullone (47 500 m³). Il serait ainsi possible d'envisager un stockage intra-annuel des volumes prélevés. En revanche, la ressource de l'Olmo ne dispose pas d'un tel système de stockage, ce qui limite son exploitation par rapport à son potentiel théorique.

Cette approche est purement théorique et basée sur le module obtenu par modélisation sur la période 1970-2017. L'absence de mise à disposition des données modélisées à l'échelle annuelle, ne permet pas de réaliser les calculs sur des années de référence sèches et humides. L'approche proposée nécessiterait donc être affinée. Elle ne substitue rien la nécessité de réaliser une étude.



En considérant le débit réservé autorisé (2.5 L/s), le débit mobilisable serait de 57,5 L/s, soit 1,8 Mm³/an.

Volume actuellement prélevé 21 900 m³/an

Figure 22 : Débit modélisé de l'Olmo (LOIEAU, 2024)

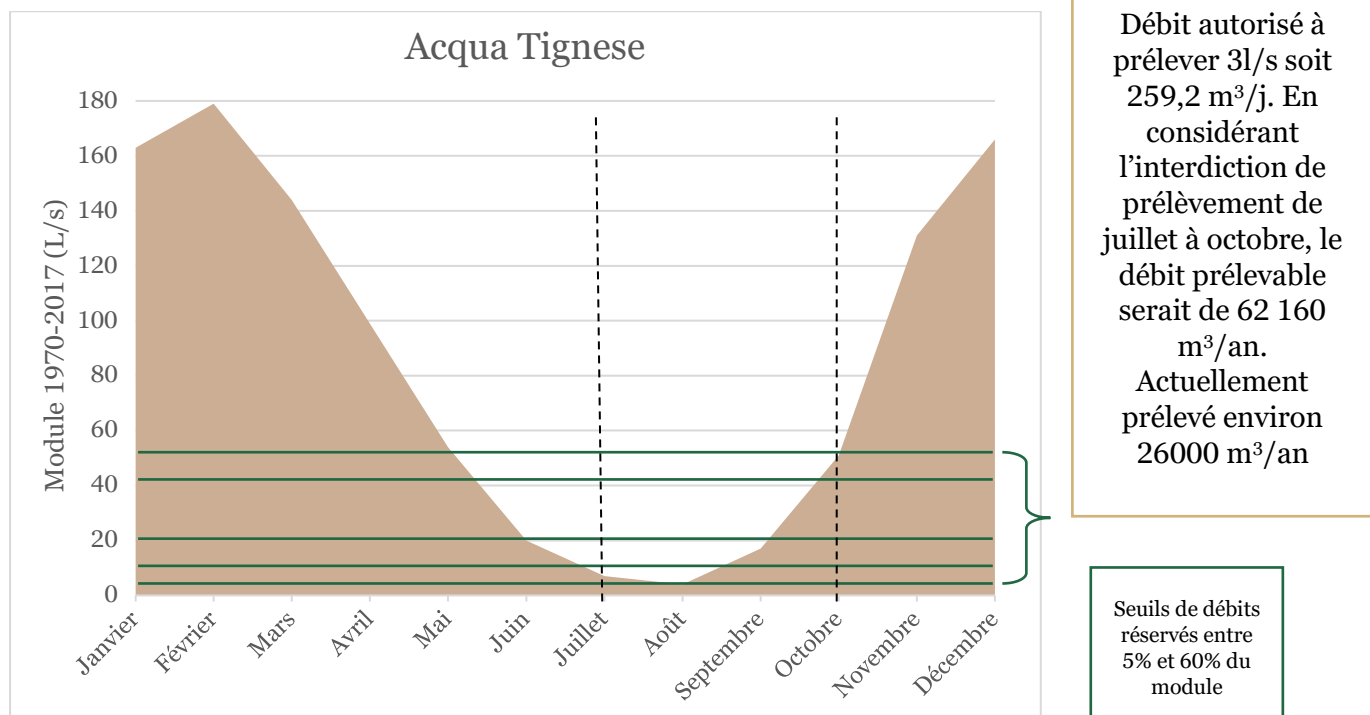


Figure 23 : Débit modélisé de l'Acqua Tignese (LOIEAU, 2024)

Pour les cours d'eau actuellement exempts d'ouvrages de prélèvement, la détermination des volumes prélevables repose, dans le cadre des études, sur la définition d'un débit biologique acceptable. Cette démarche consiste à fixer, à l'échelle du bassin versant, des limites de prélèvement compatibles avec le maintien du milieu aquatique. Le débit ainsi défini doit garantir en permanence la survie, la circulation et la reproduction des espèces présentes. Une approche couramment employée consiste à établir un débit minimum biologique, similaire à celui fixé au droit des ouvrages, à partir de stations représentatives du secteur étudié.

Le Luri, situé sur la commune de Luri, occupe une position stratégique (cf. interconnexions) et n'est actuellement pas soumis à des prélèvements d'eau directement en rivière. L'approche statistique d'évaluation du débit minimum biologique (cf. besoin des milieux) a été appliquée à ce cours d'eau, et les résultats théoriques sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 18 : Modélisation des débits utilisables pour le Luri (LOIEAU)

Seuil du module %	Cours d'eau	Module annuel estimé	QMNA5	Débits réservés théoriques	Débit utilisable estimé
		l/s	l/s	l/s	l/s
1 sur 2	Luri	150,0	0,8	75,0	75,0
1 sur 5	Luri	150,0	0,8	30,0	120,0
1 sur 10	Luri	150,0	0,8	15,0	135,0
1 sur 20	Luri	150,0	0,8	7,5	142,5

3.2.2 ETUDE DES VOLUMES PRELEVABLE DES SOURCES

Le tableau ci-dessous présente, par UH, l'ensemble des volumes journaliers disponibles provenant des sources actuellement exploitées. Les valeurs utilisées proviennent des autorisations d'exploitation présentes dans les DUP. Lorsque ces sources ne font pas l'objet d'une DUP, la valeur la plus basse mesurée lors du diagnostic eau potable est utilisée. L'ensemble des données est disponible en Annexe 8.

Tableau 19 : Volumes prélevables des sources

Num UH	Nom UH	Débit sources m3/j
1	Ouest	690,2
2	Guadu Grande	277
3	Olmata	277
4	Brando	1511
5	Sisco	405,7
6	Pietracorbara	173
7	Guadone	39
8	Luri	629,7
9	Giunchetto	43
10	Acqua Tignese	53
11	Nord Ouest	22,4
		4 121,0

A l'échelle du territoire du Cap Corse, la ressource totale disponible à partir des sources exploitées s'élève à 4 121 m3/j.

3.2.3 ETUDE DES VOLUMES PRELEVABLES DES FORAGES ALLUVIAUX

Selon la même méthode que précédemment, 589 m3/j sont actuellement disponible via les forages de nappes alluviales actuellement exploités. La répartition de ces volumes au sein de chaque UH est présentée ci-dessous :

Tableau 20 : Volumes prélevables des forages de nappes alluviales

Num UH	Nom UH	Débit forage NA m3/j
6	Pietracorbara	245,6
7	Guadone	150
8	Luri	75
9	Giunchetto	83
11	Nord Ouest	35,4
		589

Le potentiel exploitable des 4 nappes alluviales principales du territoire est résumé ci-dessous (BRGM 2013). Il est intéressant de noter qu'actuellement, deux nappes alluviales (UH5 et UH10) ne sont pas exploitées.

Tableau 21 : Bilan R/B forages nappes alluviales (BRGM, 2013)

Nappes alluviales principales	UH	Capacité de la nappe Mm3/an
<i>Luri</i>	8	0,25 à 0,75
<i>Meria</i>	9	0,4
<i>Sisco</i>	5	0,25
<i>Pietracorbara</i>	6	0,3 à 0,6
<i>Tollare</i>	10	0,05

3.2.4 ETUDE DES VOLUMES PRELEVABLES DES FORAGES METAMORPHIQUES

Également sur la base des forages existants et des autorisations d'exploitations délivrées⁷, la ressource totale disponible à partir des forages (hors nappes alluviales) s'élève à 429,9 m3/j sur le territoire du Cap Corse.

Le détail par UH est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 22 : Volumes prélevables des forages métamorphiques

Num UH	Nom UH	Débit forage m3/j
1	Ouest	7,8
2	Guadu Grande	70
6	Pietracorbara	71
10	Acqua Tignese	191,6
11	Nord Ouest	89,5
		429,9

⁷ ou en l'absence de DUP, de la valeur mesurée la plus basse lors de la réalisation du diagnostic AEP

Selon les premiers résultats de l'étude en cours sur les potentiels aquifères, les volumes mobilisables supplémentaires à l'échelle annuelle, pourraient atteindre 0,04 Mm³/an pour chaque tranche de 10 km². Par exemple, cela pourrait correspondre à environ deux forages supplémentaires par maille de 10 km², avec un débit d'exploitation d'environ 2,5 m³/h. Ces estimations ne tiennent pas compte de la qualité chimique de l'eau disponible.

3.2.5 ETUDE DES VOLUMES PRELEVABLES EN MER

Dans l'hypothèse où les autorisations environnementales permettent un fonctionnement de l'usine de dessalement sur le moyen terme, la capacité réelle basée sur les deux années de fonctionnement est ajoutée aux calculs. En effet, l'usine de dessalement située sur l'UH 10 a une capacité de production de 600 m³/j, équivalente à 219 000 m³/an. Cependant, au cours des deux années de mise en service, l'usine a plutôt produit environ 20 000 m³.

3.2.6 BILAN DES RESSOURCES EN EAU

À partir des autorisations de prélèvement actuelles, le bilan des ressources est le suivant :

Tableau 23 : Bilan des ressources en eau du Cap Corse

Num UH	Nom UH	Débit sources m ³ /an	Débit forage NA m ³ /an	Débit forage m ³ /an	Prises rivières m ³ /an	Prise mer m ³ /an	Total m ³ /an	Total Mm ³ /an
1	Ouest	251 923,0	0,0	2 847,0	0,0	0,0	254 770,0	0,025
2	Guadu Grande	101 105,0	0,0	25 550,0	0,0	0,0	126 655,0	0,013
3	Olmeta	77 745,0	0,0	0,0	0,0	0,0	77 745,0	0,008
4	Brando	551 515,0	0,0	0,0	0,0	0,0	551 515,0	0,055
5	Sisco	148 080,5	0,0	0,0	0,0	0,0	148 080,5	0,015
6	Pietracorbara	63 145,0	89 644,0	25 915,0	21 900,0	0,0	200 604,0	0,020
7	Guadone	14 235,0	54 750,0	0,0	0,0	0,0	68 985,0	0,007
8	Luri	229 840,5	27 375,0	0,0	0,0	0,0	257 215,5	0,026
9	Giunchetto	15 695,0	29 930,0	0,0	0,0	0,0	45 625,0	0,005
10	Acqua Tignese	19 345,0	0,0	69 934,0	62 160,0	20 000,0	171 439,0	0,017
11	Nord Ouest	8 176,0	12 921,0	32 667,5	0,0	0,0	53 764,5	0,005
	Total	1 480 805,0	214 620,0	156 913,5	84 060,0	20 000,0	1 956 398,5	0,20

3. LE BILAN GLOBAL BESOINS/RESSOURCES

Ce bilan repose principalement sur des données d'alimentation en eau potable (AEP), car, comme mentionné précédemment dans le document, les besoins en eau pour l'agriculture sont en grande partie intégrés dans l'AEP.

Tableau 24 : Bilan B/R par UH

Num UH	Nom UH	Ressources m3/an	Besoins m3/an	Bilan B/R m3/an	Bilan B/R en %
1	Ouest	254 770,00	120 543,00	134 227,00	47%
2	Guadu Grande	126 655,00	32 981,00	93 674,00	26%
3	Olmeta	77 745,00	21 805,00	55 940,00	28%
4	Brando	551 515,00	410 715,00	140 800,00	74%
5	Sisco	148 080,50	111 927,00	36 153,50	76%
6	Pietracorbara	200 604,00	189 188,00	11 416,00	94%
7	Guadone	68 985,00	54 502,00	14 483,00	79%
8	Luri	257 215,50	89 306,00	167 909,50	35%
9	Giunchetto	45 625,00	24 372,00	21 253,00	53%
10	Acqua Tignese	171 439,00	162 201,00	9 238,00	95%
11	Nord Ouest	53 764,50	36 688,00	17 076,50	68%
Total	m3/an	1 956 398,50	1 254 228,00	702 170,50	64%
	m3/j	5 360,00	3 436,24	1 923,75	

Le bilan est considéré comme :

- **Excédentaire** : si les besoins sont inférieurs à 80% de la ressource mobilisable
- **Équilibré** : si les besoins sont compris entre 80% et 90% de la ressource mobilisable
- **Limité** : si les besoins sont supérieurs à 90% de la ressource mobilisable
- **Déficitaire** : si les besoins sont égaux ou supérieurs à la ressource mobilisable

Dans l'ensemble, le bilan des besoins et des ressources en eau est excédentaire pour les différentes unités hydrologiques. Toutefois, ce bilan présente un déficit sur les UH 6 et 10 (Pietracorbara) en raison des importantes fuites dans le réseau, tandis qu'il est équilibré sur l'UH 7 en raison de rendement réseau et de capacité de stockage à augmenter.

IV. PROGRAMME D'ACTION

1. ELABORATION ET CO-CONSTRUCTION DES SCENARII

Trois scenarii élaborés à l'horizon 2050 sont présentés dans cette étude :

Le scenario S1 tendanciel « sans projet » : un scenario tendanciel élaboré à partir des données actuelles, sans inflexion notable sur les comportements et les pressions dans l'avenir.

Le scenario S2 contrasté « évolution maitrisée » : un scenario prenant en compte une évolution maitrisée des populations, notamment estivales, ainsi qu'une proactivité au changement climatique (amélioration des comportements, meilleure gestion des services, baisse des ratios de consommation, cultures adaptées, ...).

Le scenario S3 contrasté « augmentation des pressions » : un scenario prenant en compte une augmentation importante des pressions (touristiques, agricoles, industrielles, populationnelles) et sans actions particulières.

4.1.1 TENDANCES ACTUELLES

La mise en place des scénarii nécessite, au préalable, l'identification des tendances actuelles et une quantification réaliste des marges de progression possibles, fondée sur les données historiques. Ce travail doit principalement porter sur l'analyse de la population, des consommations d'eau, des ressources disponibles.

Les données sur la variation de la population, provenant de l'INSEE entre 2012 et 2022, indiquent une diminution de -0,52 % au niveau du Cap Corse. Parmi les 18 communes, 6 présentent une évolution positive, 2 restent stables et 10 enregistrent une baisse. La hausse moyenne observée dans les communes en croissance est de 7 %, tandis que la baisse moyenne pour celles en déclin est de 10 %.

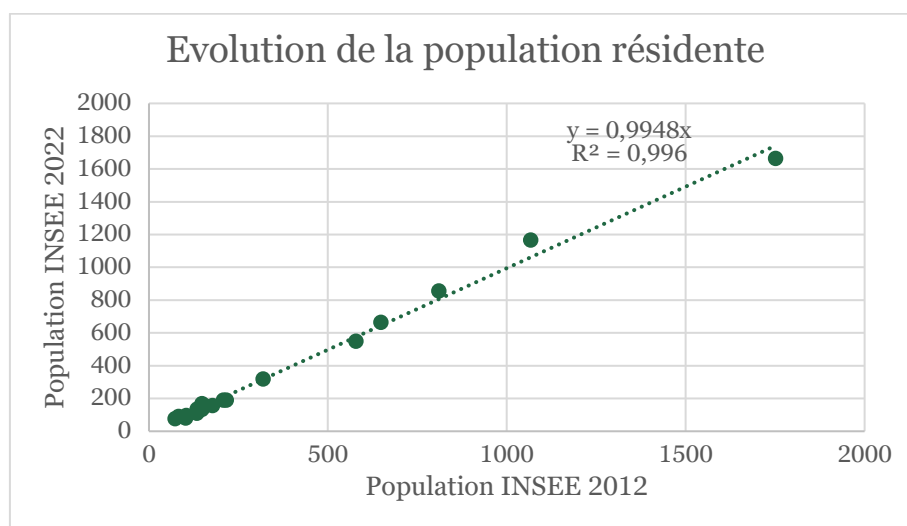


Figure 24 : Evolution de la population résidente (INSEE)

L'intégralité des données de consommation disponibles via les RPQS, couvrant la période de 2013 à 2022, a été analysée. Ces données présentent une grande hétérogénéité d'un service d'eau à l'autre, principalement en raison des dates d'installation des premiers compteurs individuels. En effet, en 2013, 10 services d'eau disposaient de compteurs fournissant des données exploitables, ce chiffre étant passé à 14 en 2015, puis à 15 en 2022. Pour établir la tendance, nous avons d'abord comparé les données de consommation de 2022 avec celles de 2015 (voir graphique ci-dessous). Ensuite, les données de consommation de 2022 ont été comparées avec le niveau de consommation le plus élevé enregistré depuis l'installation de compteurs individuels.

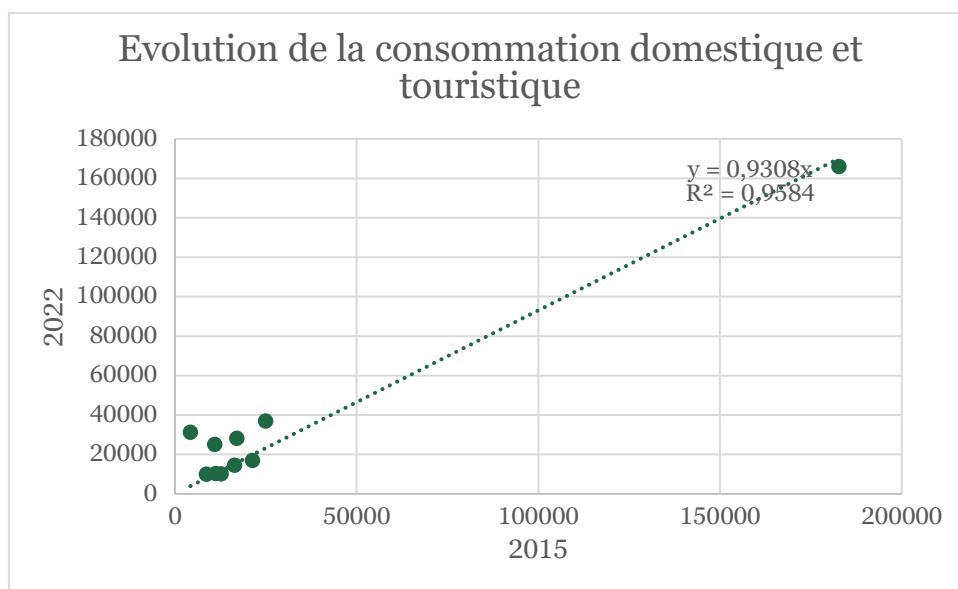


Figure 25 : Evolution de la consommation domestique et touristique (SISPEA)

À l'échelle du territoire CapiCorsu, les consommations ont évolué en moyenne d'environ -7 % entre 2015 et 2022. Ce chiffre atteint -11 % lorsque l'on compare la consommation maximale relevée à celle de l'année 2022.

Ces consommations incluent partiellement celles liées à l'agriculture, notamment pour l'abreuvement et la transformation. Les autres usages, reposant sur l'exploitation de ressources privées non comptabilisées, ne seront donc pas pris en compte dans les différents scénariis. Il est néanmoins important de noter qu'aucun agriculteur interrogé lors de l'enquête n'a exprimé le souhait d'augmenter ses besoins en eau actuels.

Les besoins en eau de la DECI représentent actuellement réglementairement 120 m³ par commune ce qui est négligeable vis-à-vis des volumes consommés.

L'évaluation des ressources en eau à l'horizon 2070, réalisée dans le cadre de l'étude PBACC de 2018 à l'échelle de la Corse, prévoit une diminution moyenne des ressources de 20 %, avec des baisses comprises entre 10 % et 40 % selon les territoires. Dans le Cap Corse, les gestionnaires observent déjà une diminution d'environ 30 % des ressources disponibles. Seules les ressources disponibles déjà exploitées seront prise en compte lors des calculs des futurs scenarii.

Annexe 10 : Tableau des habitants et pics estivaux

Annexe 11 : rendements réseaux retenus

4.1.2 SCENARIO TENDANCIEL « SANS PROJET »

Le scénario tendanciel « sans projet » projette une prolongation des tendances actuelles sans modifications notables. Les hypothèses suivantes ont été formulées :

- La population résidente diminue de 0,5 %, tandis que la population estivale augmente de 0,5 %.
- Les consommations d'eau par habitant baissent de 5 %.
- Les ressources disponibles diminuent de 30 %.
- Les rendements des réseaux demeurent stables, sans détérioration, tout en prenant en compte les travaux d'amélioration engagés en 2023.

Tableau 25 : Scenario S1

UH	Population été 2050	Population hiver 2050	Consommation 2050 m3/j/hab	Consommation totale 2050 m3/an	Rendement théorique estimé	Ressources 2050 m3/an	Besoin domestique et touristique 2050 m3/an	Bilan besoin ressource	Ressource disponible m3/an
1	2 412,00	1 239,77	13,76	63 126,77	69,20	178 339,00	82 569,82	46,3%	95 769,18
2	1 135,65	500,49	11,33	24 611,05	83,50	88 658,50	28 671,87	32,3%	59 986,63
3	422,10	219,90	10,68	30 336,33	85,90	54 421,50	34 613,75	63,6%	19 807,75
4	6 030,00	2 284,52	5,14	160 069,65	43,00	386 060,50	251 309,36	65,1%	134 751,14
5	2 814,00	1 471,61	2,00	37 908,40	60,40	103 656,35	52 920,12	51,1%	50 736,23
6	2 010,00	934,31	5,26	64 576,83	42,00	140 422,80	102 031,40	72,7%	38 391,40
7	703,50	322,38	5,78	28 568,09	64,70	48 289,50	38 652,62	80,0%	9 636,88
8	2 331,60	1 280,57	5,77	94 658,76	75,00	180 050,85	118 323,45	65,7%	61 727,40
9	381,90	232,83	5,07	14 934,38	72,70	31 937,50	19 011,47	59,5%	12 926,03
10	4 034,07	1 848,71	11,89	101 290,04	74,80	120 007,30	126 815,13	105,7%	-6 807,83
11	1 904,48	706,45	7,34	37 439,98	90,00	37 635,15	41 183,98	109,4%	-3 548,83
Total	24 179,30	11 041,54	84,02	628 952,19		1 189 428,10	896 102,97	68,3%	418 456,41

Dans ce scénario, l'UH 10 et l'UH 11 se retrouvent déficitaires. Actuellement, une connexion existe de l'UH 10 vers l'UH 9. Il serait donc pertinent d'étudier la possibilité d'étendre cette interconnexion des UH 8 et 9 vers les UH 10 et 11 afin de répondre aux besoins en eau et compenser les déficits.

4.1.3 SCENARIO CONTRASTE « EVOLUTION MAITRISEE »

Le scénario contrasté « évolution maîtrisée » projette :

- Une diminution de la population estivale de 10% avec maintien de la population hivernale.
- Une diminution de la consommation par habitant de 10%
- Une réduction des ressources disponibles de 20 %.
- Les rendements des réseaux sont maintenus à l'identique s'ils sont déjà supérieurs à 75 %, sinon ils sont ramenés à 75 %.

Tableau 26 : Scenario S2

UH	Population été 2050	Population hiver 2050	Conso habitant 2050 m3/j/hab	Conso totale 2050 m3/an	Rendement théorique estimé	Ressources 2050 m3/an	Besoin domestique et touristique 2050 m3/an	Bilan besoin ressource	Ressource disponible m3/an
1	2160	1246	13,04	59 088,29	80,90	203 816,00	70 374,15	34,5%	133 441,85
2	1017	503	10,74	22 993,88	83,50	101 324,00	26 787,87	26,4%	74 536,13
3	378	221	10,12	28 416,52	90,00	62 196,00	31 258,17	50,3%	30 937,83
4	5400	2296	4,87	149 193,48	75,00	441 212,00	186 491,85	42,3%	254 720,15
5	2520	1479	1,89	35 511,30	75,00	118 464,40	44 389,12	37,5%	74 075,28
6	1800	939	4,98	60 389,61	75,00	160 483,20	84 545,46	52,7%	75 937,74
7	630	324	5,47	26 709,90	75,00	55 188,00	26 709,90	48,4%	28 478,10
8	2088	1287	5,46	88 732,78	75,00	205 772,40	110 915,97	53,9%	94 856,43
9	342	234	4,81	14 018,42	75,00	36 500,00	17 523,02	48,0%	18 976,98
10	3612,6	1858	11,27	94 727,64	80,10	137 151,20	113 578,44	82,8%	23 572,76
11	1705,5	710	6,95	34 903,19	90,00	43 011,60	38 393,51	89,3%	4 618,09
To tal	21653,1	11097	79,59	614 685,00		1 565 118,80	750 997,47	48,0%	814 151,33

La combinaison des actions de sobriété et d'une maîtrise de l'affluence touristique permet d'éviter tout déséquilibre quantitatif sur le territoire.

4.1.4 SCENARIO CONTRASTE « AUGMENTATIONS DES PRESSIONS »

Le scénario contrasté « augmentation des pression » projette :

- Une augmentation de la population résidente et estivale de 10%.
- Un maintien du niveau de consommation actuel par habitant.
- Une réduction des ressources disponibles de 30 %.
- Les rendements des réseaux demeurent stables, sans détérioration, tout en prenant en compte les travaux d'amélioration engagés en 2023.

Tableau 27 : Scenarior S3

U H	Population été 2050	Population hiver 2050	Conso habitant 2050 m3/j/hab	Conso totale 2050 m3/an	Rendement théorique estimé	Ressources 2050 m3/an	Besoin domestique et touristique 2050 m3/an	Bilan besoin ressource	Ressource disponible m3/an
1	2640	1370,6	14,49	73 348,00	69,20	178 339,00	95 939,18	53,8%	82 399,82
2	1243	553,3	11,93	28 591,20	83,50	88 658,50	33 308,75	37,6%	55 349,75
3	462	243,1	11,24	35 250,60	85,90	54 421,50	40 220,93	73,9%	14 200,57
4	6600	2525,6	5,41	185 916,50	43,00	386 060,50	291 888,91	75,6%	94 171,59
5	3080	1626,9	2,10	44 049,50	60,40	103 656,35	61 493,10	59,3%	42 163,25
6	2200	1032,9	5,53	170 188,00	42,00	140 422,80	118 542,03	191,5%	-128 474,24
7	770	356,4	6,08	28 518,60	64,70	48 289,50	45 173,15	93,5%	9 703,83
8	2552	1415,7	6,07	110 000,00	75,00	180 050,85	137 500,00	76,4%	42 550,85
9	418	257,4	5,34	17 356,90	72,70	31 937,50	22 095,33	69,2%	9 842,17
10	4415,4	2043,8	12,52	117 681,30	74,80	120 007,30	147 336,99	122,8%	-27 329,69
11	2084,5	781	7,72	43 486,30	90,00	37 635,15	47 834,93	127,1%	-10 199,78
To tal	26 464,9	12 206,7	88,43	854 386,90		1 369 478,95	1 041 333,31	86,5%	184 378,12

Dans ce scénario, deux UH présentent un déficit quantitatif. Cependant, contrairement au scénario « sans projet », les UH avoisinantes ne disposeront pas des ressources nécessaires pour répondre aux besoins des UH en déséquilibre quantitatif

2. DEFINITION DES ACTIONS

La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau nécessite la mise en œuvre de multiples actions, qui varient en termes d'ampleur et de portée. Le scénario tendanciel a été retenu par le COPIL pour la définition des actions. Les échanges réalisés dans le cadre du PTGE ont permis d'identifier un ensemble d'actions à déployer à court et moyen terme, afin de corriger progressivement les déséquilibres quantitatifs.

La présentation des actions du PTGE s'organisera autour des axes de travail définis et des groupes de travail constitués en collaboration avec la communauté des communes du Cap Corse.

1- Actions dites « sans regret »

- GT 1 : Gestion des services d'eau »

2- Actions de sécurisation de la ressource

- GT 2 : « Amélioration de la connaissance et du suivi de l'hydrologie des cours d'eau »
- GT 3 : « Interconnexions et réserves supplémentaires »
- GT 4 : « REUT (Réutilisation des Eaux Usées Traitées) »

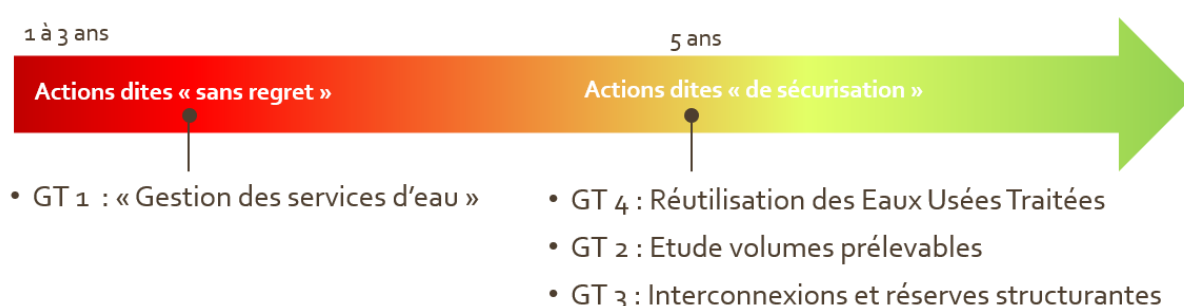
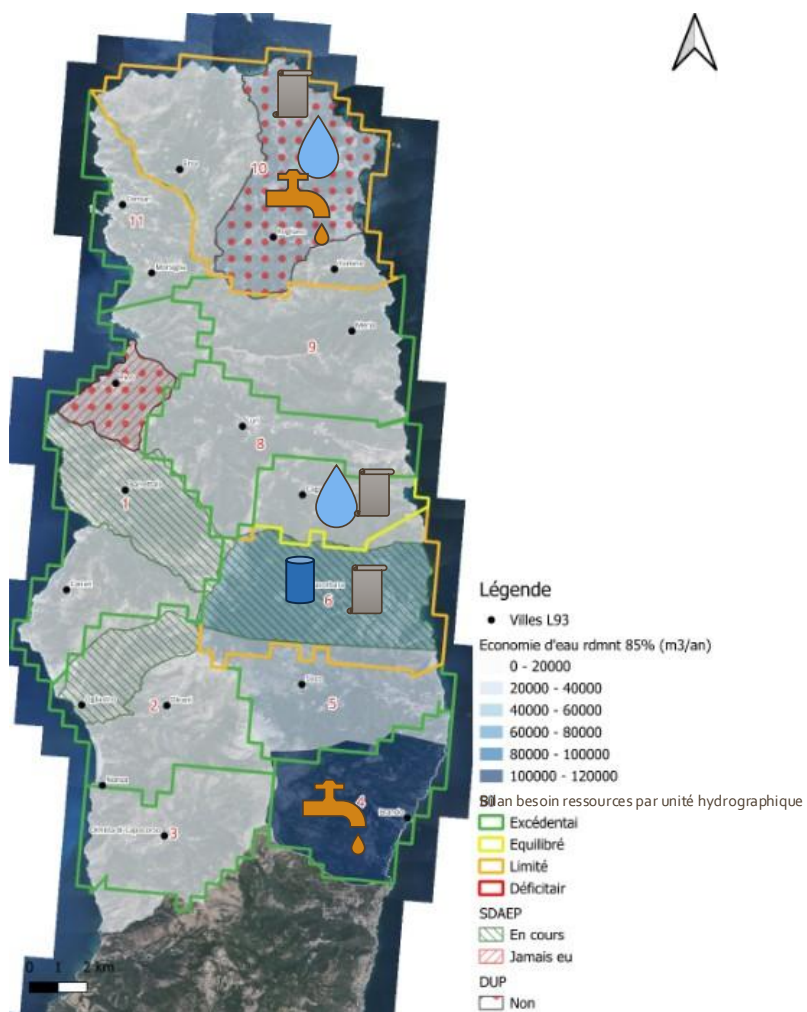


Figure 26 : Axes de travail identifiés

4.2.1 AXE 1 : SOBRIETE

La réalisation du bilan actuel besoins/ressources en eau accompagné de l'élaboration des scénarios proposés, a permis de cibler les services d'eau prioritaires et de définir des actions concrètes pour résorber les déséquilibres quantitatifs. Cette approche a également permis d'identifier les services où l'amélioration du rendement des systèmes de distribution d'eau ou la maîtrise de la consommation d'eau représentent des leviers importants pour réaliser des économies substantielles d'eau.

Dans cette partie, les différentes actions composant le plan d'action du PTGE sont d'abord brièvement présentées à l'échelle du territoire puis détaillées à travers une série de tableaux indiquant pour chaque action son intitulé, le maître d'ouvrage responsable, la période de mise en œuvre, les économies d'eau potentielles ainsi que le coût associé.



Carte 15 : Nature des opérations à mener selon le B/R actuel

Priorité d'action 1

- Déséquilibre quantitatif actuel
- Economie d'eau importantes réalisables

Tableau 28 : Actions déjà engagées – Priorité 1

	Déjà engagés	Services d'eau ciblés
 Acquisition de connaissances	75 750 €	Pietracorbara, Rogliano
 Recherche de nouvelles ressources	1 233 489 €	Rogliano
 Maîtrise des consommations	90 000 €	Pietracorbara
 Economies d'eau	102 456 €	Pietracorbara
	1 501 695 €	

Les projets d'amélioration des réseaux et infrastructures doivent découler d'un schéma directeur de travaux réalisé à l'issue d'un diagnostic des installations (SDAEP). Aussi, les captages doivent disposer d'un arrêté préfectoral permettant la protection de la ressource et autorisant le prélèvement et la distribution (DUP). Cette procédure est indispensable afin de protéger la ressource, et représente une des composantes principales du maintien de la qualité de l'eau. Le manquement de ces obligations réglementaires entraîne un retard sur la mise en œuvre des projets.

Tableau 29 : Déclinaison opérationnelle des opérations prioritaires. Apparaissent en vert, les opérations déjà financées.

Maitrise d'ouvrage		Actions à engager à très court terme	Actions à engager à moyen terme
     	Commune de Rogliano	- Régularisation des captages : Action 1.1 - Maîtrise foncières des infrastructures - Finalisation du SDAEP	- Travaux prioritaires à la suite du SDAEP (en cours)
	Commune de Pietracorbara	- Connaissance et maîtrise des consommations - Réalisation du SDAEP	- Travaux prioritaires à la suite du SDAEP (en cours)
	Commune de Cagnano	- Actualisation du SDAEP à la suite de la prise en compte des nouveaux éléments contextuels : Action 1.2	Travaux prioritaires à la suite du SDAEP
	Commune de Brando	Réhabilitation réseaux tranche 1 SDAEP : Action 1.3 Option 1 : Secteurs fuyards identifiables : réhabilitation des secteurs fuyards uniquement Option 2 : Réhabilitation intégrale nécessaire : découpage en tranche travaux	Travaux prioritaires à la suite du SDAEP (2022)

54

1,1 – 3,2
M€

Opérations éligibles à des financements
AERMC et/ou CdC jusqu'à 90%

Tableau 30 : Action 1.1 - Rogliano

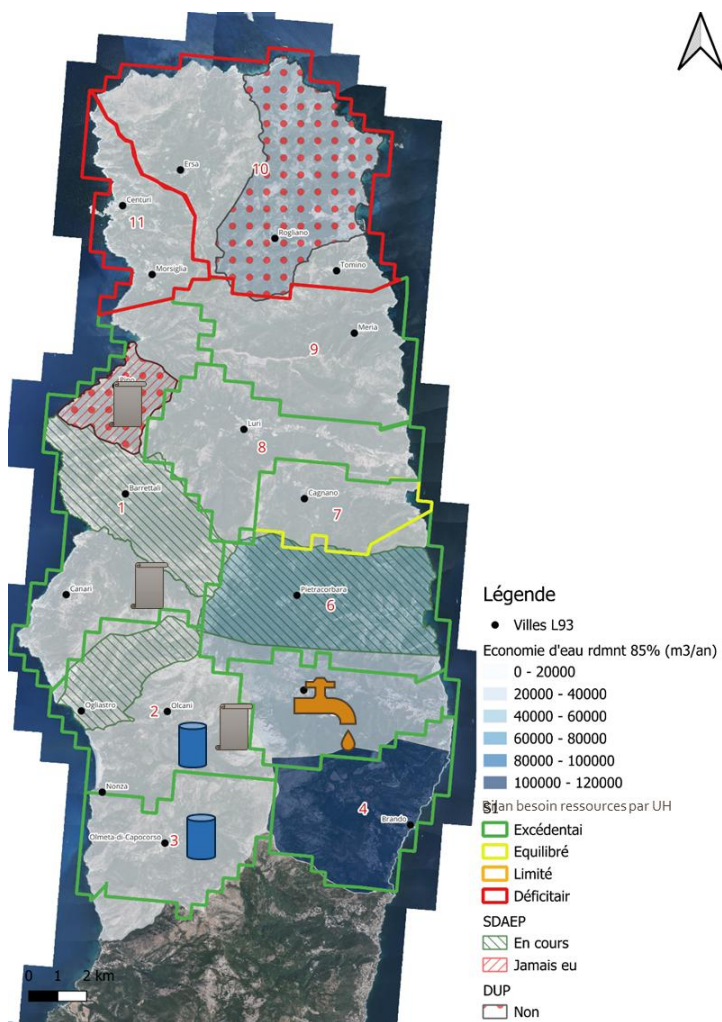
Action n°1.1		Axe 1 – Gestion des services d’eau		
Intitulé		Réalisation des procédures de DUP manquantes		
Hiérarchisation		1		
Maitre d’ouvrage		Commune de Rogliano	Période	2025-2026
Accompagnant		Bureau d’étude à déterminer		
Type d’action		Connaissance/Gestion		
Objectifs		- Régularisation des prélèvements - Meilleure connaissance de la ressource		
Description	Economies d’eau	Indirectes		
	Optimisation de la gestion	- Mise en place des obligations réglementaires		
Budget prévisionnel (€)		100 000– 200 000 (estimation approximative à partir des coûts moyens)		
Plan de financement indicatif (€)				
Schéma d’aménagement de développement et de protection du massif Corse				
Jusqu’à 75%				

Tableau 31 : action 1.2 - Cagnano

Action n°1.1		Axe 1 – Gestion des services d’eau		
Intitulé		Mise en place/actualisation des schémas directeurs en AEP		
Hiérarchisation		1		
Maitre d’ouvrage		Commune de Cagnano	Période	2025-2026
Accompagnant		Bureau d’étude à déterminer/ SATEP		
Type d’action		Connaissance/Gestion		
Objectifs		- Actualiser le Schéma directeur en AEP pour prendre en compte les nouveaux éléments de contexte - Identifier et chiffrer les projets d’économie d’eau - Identifier des nouvelles ressources		
Description	Economies d’eau	Indirectes		
	Optimisation de la gestion	- Identification des travaux prioritaires à réaliser - Chiffrage de ces derniers		
Budget prévisionnel (€)		30 000 – 50 000€ (estimation approximative à partir des coûts moyens)		
Plan de financement indicatif (€) : Accord cadre Agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse et Collectivité de Corse				
AERMC		CdC	Commune	
50%		40%	10%	

Tableau 32 : Action 1.3 - Brando

Action n°1.3		Axe 1 – Gestion des services d’eau		
Intitulé		Améliorer le rendement réseau		
Hiérarchisation		1		
Maitre d’ouvrage		Commune de Brando	Période	2026-2030
Accompagnant		Bureau d’étude à déterminer		
Type d’action		Travaux/Gestion	Economies d’eau	200 000 m3/an
Objectifs		- Réaliser des travaux pour améliorer le rendement du réseau de Brando		
Description	Economies d’eau	- Réparation des fuites permettant de réduire les pertes en eau		
	Optimisation de la gestion	- Pose de compteurs sectoriels (déjà réalisé) - Améliorer le rendement des réseaux de distribution et ainsi réduire les prélèvements dans le milieu naturel		
Budget prévisionnel (€)		1 000 000 – 3 000 000,00 (SDAEP 2022)		
Plan de financement indicatif (€) Accord cadre Agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse et Collectivité de Corse				
AERMC		CdC	Commune	
Jusqu’à 70%		Jusqu’à 40%	10%	



Priorité d'action 2

- Manquements réglementaires
- Economies d'eau < 60 000 m3



Acquisition de connaissances

Déjà engagés

78 643 €

Services d'eau ciblés

Barrettali, Pino



Maîtrise des consommations

20 700 €

Olmata di Capicorsu

99 343 €

Carte 16 : Nature des opérations à mener - priorité 2

Tableau 33 : Déclinaison opérationnelle des actions non prioritaires

	Maitrise d'ouvrage	Actions préconisées
	Commune de Pino	- Régularisation des captages - Réalisation d'un SDAEP : Action 1.5
 	Commune d'Olcani	- Amélioration des connaissances sur les prélèvements et les consommations : Action 1.6
	Commune de Sisco	- Actualisation du SDAEP pour réaliser des économies d'eau : Action 1.7
	Commune de Canari	- Régularisation du nouveau captage : Action 1.8
	Commune de Barrettali	- Réalisation d'un SDAEP

**130 000 –
160 000 €**

**Opérations éligibles à des financements
AERMC et/ou CdC jusqu'à 90%**

Tableau 34 : Action 1.5 - Pino

Action n°1.5		Axe 1 – Gestion des services d’eau		
Intitulé		Mise en place/actualisation des schémas directeurs en AEP		
Hiérarchisation		2		
Maitre d’ouvrage		Commune de Pino	Période	2025-2026
Accompagnant		Bureau d’étude à déterminer/ SATEP		
Type d’action		Connaissance/Gestion		
Objectifs		- Réaliser un Schéma directeur en AEP (encore inexistant sur la commune) - Améliorer la connaissance du réseau AEP - Identifier et chiffrer les projets d’économie d’eau		
Description	Economies d’eau	Indirectes		
	Optimisation de la gestion	- Identification des travaux prioritaires à réaliser - Chiffrage de ces derniers		
Budget prévisionnel (€)		30 000 – 50 000€ (estimation approximative à partir des coûts moyens)		
Plan de financement indicatif (€) : Accord cadre Agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse et Collectivité de Corse				
AERMC		CdC	Commune	
50%		40%	10%	

Tableau 35 : Action 1.6 - Olcani

Action n°1.6		Axe 1 – Gestion des services d’eau		
Intitulé		Pose de compteurs de prélèvement et individuels		
Hiérarchisation		2		
Maitre d’ouvrage		Commune de Olcani	Période	2027-2028
Accompagnant		Bureau d’étude à déterminer		
Type d’action		Connaissance/Gestion		
Objectifs		- Meilleure connaissance de la ressource - Meilleure connaissance des consommations		
Description	Economies d’eau	Indirectes		
	Optimisation de la gestion	- Mise en place et suivi des prélèvements et des consommations		
Budget prévisionnel (€)		10 000 – 30 000€ (estimation approximative à partir des coûts moyens)		
Plan de financement indicatif (€)				
Schéma d’aménagement de développement et de protection du massif Corse				
Jusqu’à 80%				

Tableau 36 : Action 1.7 - Sisco

Action n°1.7		Axe 1 – Gestion des services d’eau		
Intitulé		Mise en place/actualisation des schémas directeurs en AEP		
Hiérarchisation		2		
Maitre d’ouvrage		Commune de Sisco	Période	2027-2028
Accompagnant		Bureau d’étude à déterminer/ SATEP		
Type d’action		Connaissance/Gestion		
Objectifs		- Actualisation du Schéma directeur en AEP - Identifier et chiffrer les projets d’économie d’eau		
Description	Economies d’eau	Indirectes		
	Optimisation de la gestion	- Identification des travaux prioritaires à réaliser - Chiffrage de ces derniers		
Budget prévisionnel (€)		30 000 – 50 000€ (estimation approximative à partir des coûts moyens)		
Plan de financement indicatif (€) : Accord cadre Agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse et Collectivité de Corse				
AERMC		CdC	Commune	
50%		40%	10%	

Tableau 37 : Action 1.8 - Canari

Action n°1.8		Axe 1 – Gestion des services d’eau		
Intitulé		Réalisation des procédures de DUP manquantes		
Hiérarchisation		2		
Maitre d’ouvrage		Commune de Canari	Période	2025-2026
Accompagnant		Bureau d’étude à déterminer		
Type d’action		Connaissance/Gestion		
Objectifs		- Régularisation du nouveau forage		
Description	Economies d’eau	Indirectes		
	Optimisation de la gestion	- Mise en place des obligations réglementaires		
Budget prévisionnel (€)		40 000 – 80 000€ (estimation) 10 000 – 20 000		
Plan de financement indicatif (€)				
Schéma d’aménagement de développement et de protection du massif Corse				
Jusqu’à 80%				

4.2.2 AXE 2 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DU SUIVI DE L’HYDROLOGIE DES COURS D’EAU

La connaissance du fonctionnement hydrologique des cours d’eau est un axe fort du PTGE. Il se traduit par la mise en place de la première étude volumes maximums prélevables sur le bassin de Corse à partir d’un cahier des charges partagés par les différents membres du COTECH PTGE.

Cette étape est un pré requis à l’axe 4 « interconnexions et réserves ». Cette étude, réalisée par la Collectivité de Corse va permettre de quantifier les volumes supplémentaires mobilisables sur les trois cours d’eau du Cap Corse identifiés comme intéressants pour les projets structurants. Ces cours d’eau sont :

- L’Aqua Tignese (à Ersu)
- Le Luri (à Luri)
- L’Olmo (à Pietracorbara)

Tableau 38 : Action 2.1

Action n°2.1	Axe 2 – Amélioration de la connaissance et du suivi de l’hydrologie des cours d’eau		
Intitulé	Etude volume prélevables sur plusieurs cours d’eau du Cap Corse		
Hierarchisation	1		
Maitre d’ouvrage	Collectivité de Corse	Période	2025-2027
Accompagnant	OEHC Organisme habilité pour réaliser des pêches électriques (marché en cours)	Communes	Ersa, Luri, Pietracorbara
Type d’action	Etude	Economies d’eau	NC
Objectifs	- Améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique des cours d’eau du bassin et définir les débits caractéristiques d’étiage - Améliorer la connaissance des prélèvements effectués et des retours aux milieux - Améliorer la connaissance des micro-habitats et de leur sensibilité		
Description	Suite à la détermination de stations de références avec les partenaires concernés, l’OEHC réalisera des campagnes de jaugeages régulières d’avril à novembre, avec une fréquence bimensuelle pendant les périodes critiques d’étiage (juin, juillet, août). Les pêches seront quant à elles réalisées sur les mêmes stations de références, mensuellement sur chaque station pour les mois de mai, juin et juillet (août étant régulièrement en assec). La diffusion des résultats fera l’objet d’une communication..		
Budget prévisionnel (€)	40 000€ - 80 000€		
Plan de financement indicatif (€)			
AERMC			
CdC			

4.2.3 AXE 3 : INTERCONNEXIONS ET RESERVES STRUCTURANTES

Les bilans besoins/ressources réalisés dans le cadre du diagnostic PTGE (cf. Partie IV.1) ont mis en évidence des déséquilibres durables sur trois secteurs prioritaires, selon les différents scénarios de projection à l'horizon 2050. Il s'agit de la pointe du Cap (Meria, Tomino, Rogliano, Ersa), du flanc nord-est du Cap Corse (Centuri et Morsiglia), ainsi que de la commune de Pietracorbara.

Si les projets d'interconnexions ne seront mis en œuvre qu'à l'issue des actions de sobriété et d'optimisation déjà engagées, leur planification reste indispensable. En effet, même dans le scénario le plus favorable, incluant les apports de l'usine de dessalement projetée à Rogliano, la pointe du Cap atteint tout juste l'équilibre entre besoins et ressources, sans dégager de marge d'excédent permettant d'absorber des aléas ou de sécuriser durablement l'approvisionnement. Il est important de noter que, pour la commune de Pietracorbara, l'absence de relevé des consommations remet en question la fiabilité des résultats. Il convient donc d'attendre les préconisations du SDAEP pour obtenir des données plus précises.

Pour sécuriser l'alimentation en eau potable de la pointe et du flanc nord-est du Cap Corse, deux projets d'interconnexions sont envisagés. L'objectif est de diversifier les ressources mobilisées pour l'approvisionnement de la réserve de Stullone, afin de permettre l'utilisation de l'Acqua Tignese pour renforcer l'alimentation des communes de Centuri et Morsiglia. Ces deux communes sont aujourd'hui desservies par une multitude de petites sources à faibles débits, particulièrement vulnérables au tarissement observé dans le contexte du changement climatique. La mise en œuvre de ces interconnexions reste toutefois conditionnée aux résultats de l'étude volumes maximums prélevables (EVP) en cours, ainsi qu'à l'analyse technico-économique qui en déterminera la faisabilité et la pertinence au regard des enjeux locaux. Les projets sont présentés ci-dessous :

INTERCONNEXION LURI/MERIA

Les trois scénarii testés mettent en évidence que l'UH 8 délimitant le bassin versant de Luri présente un excédent de ressources. Une interconnexion des réseaux d'eau potable existe déjà entre les communes de Rogliano, Tomino et Meria, dans le sens nord-sud. L'objectif est désormais de créer une nouvelle interconnexion reliant Luri à Meria, puis Meria à Rogliano, cette fois dans le sens sud-nord. Cette nouvelle liaison permettra d'alimenter la réserve de Stullone à partir des ressources disponibles sur le territoire de la commune de Luri.

En effet, Luri dispose de six captages et forages non exploités, dont les débits estimés lors de la réalisation du schéma directeur d'eau potable en 2013 sont les suivants :

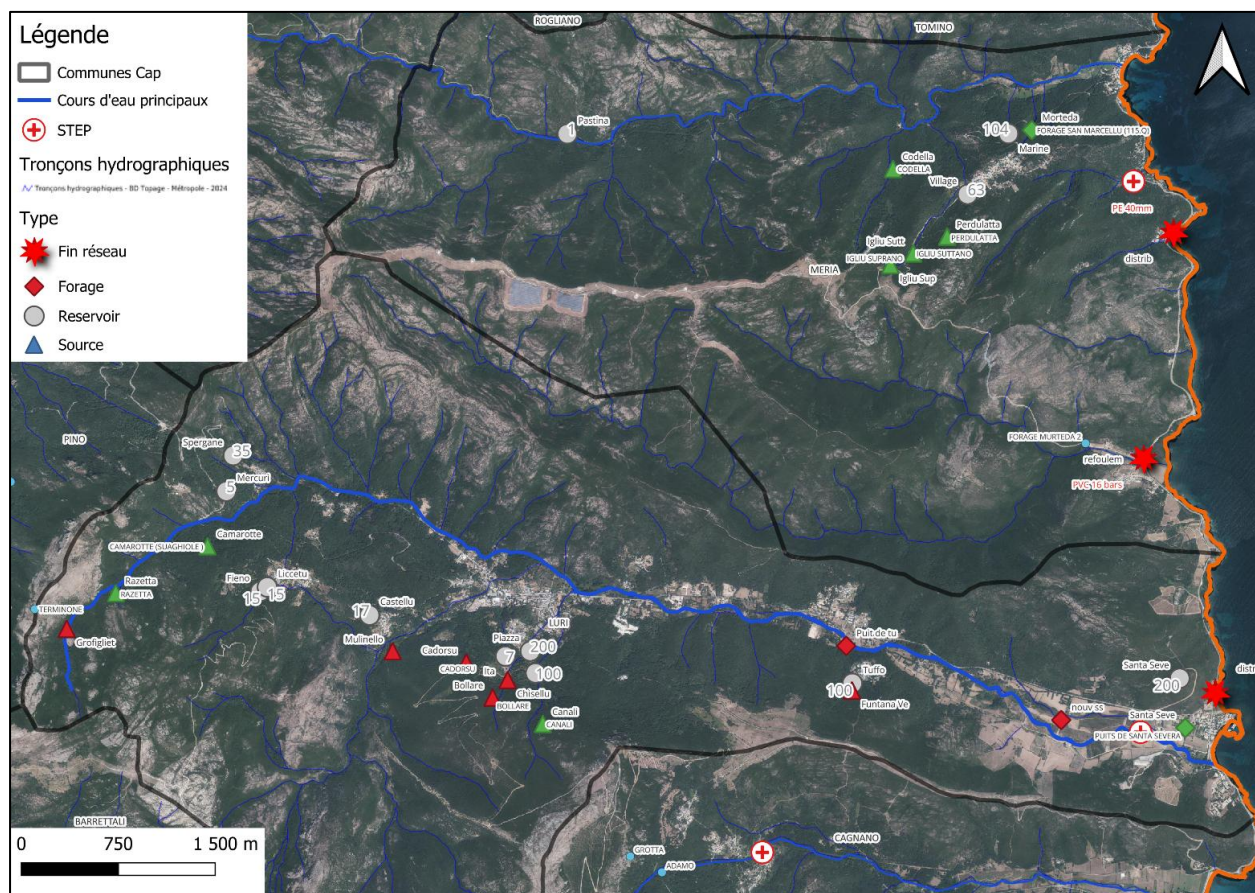
Tableau 39 : Ressources supplémentaires sur la commune de Luri

	Nom	UDI concernée	Qualité	Débit m3/j	Date de jaugeage
Luri	Mulinellu	UDI 1	Ok	50	octobre
	Cadorsu	UDI 4	Ok	20	octobre
	Chiusellu	UDI 4	Ok	17	octobre
	Funtana Vecchia	UDI 4	A vérifier	4,3	étiage
	Puits de Tuffo	UDI 4	Antimoine Arsenic	NSP	
	Santa severa nouveau	UDI 3	Antimoine	400	janvier
		Total	m3/j	491,3	
			m3/an	179 234,5	

L'étude des volumes maximums prélevables (cf. action 3.1) déterminera la faisabilité du projet ainsi que les modalités précises de prélèvement.

Compte tenu des besoins en eau potable et en eau brute projetés sur le territoire, la construction d'un réservoir supplémentaire d'une capacité de 20 000 m³ sera nécessaire. Par ailleurs, les canalisations existantes devront être redimensionnées pour s'adapter à ces nouveaux flux.

Afin de limiter l'impact environnemental du projet, il est proposé de suivre le tracé de la route existante pour réaliser l'interconnexion entre les communes de Luri et de Meria.



Carte 17 : Projet d'interconnexion Luri/Meria

INTERCONNEXION ERSA/CENTURI-MORSIGLIA

Actuellement, les ressources en eau des communes de Centuri et Morsiglia ne sont pas mutualisées. Plusieurs petites sources de montagne, présentant de faibles débits, sont exploitées de manière indépendante. De plus, il n'existe aucune interconnexion entre les réseaux d'eau potable, bien que ceux-ci soient relativement proches dans le secteur de la marine.

Pour sécuriser l'approvisionnement en eau de ces deux communes, il est proposé d'exploiter la ressource de l'Acqua Tignese. À ce jour, les prélèvements dans ce cours d'eau sont interdits en période estivale. Cependant, si l'étude des volumes maximums prélevables conclut à la

Par ailleurs, une nouvelle prise d'eau pourrait être aménagée sur le cours d'eau afin de permettre un acheminement gravitaire. Une telle installation pourrait être couplée à une exploitation énergétique, offrant ainsi une opportunité de valorisation durable de la ressource.



Ces ouvrages seront dimensionnés en tenant également compte des besoins agricoles du territoire. L'une des pistes envisagées consiste à intégrer de l'eau brute dans ces nouvelles

réserves. Les agriculteurs pourront ensuite accéder à cette ressource directement depuis une borne installée sur les ouvrages, moyennant un paiement via un compteur spécifique à carte.

Prévoir, dans le cadre du plan d'action, la réalisation des études technico-économiques et environnementales, préalables indispensables à la validation de la faisabilité de l'interconnexion AEP. Une étude juridique devra également être conduite afin de définir les modalités de maîtrise d'ouvrage.

4.2.4 AXE 4 : REUT (REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES)

Le Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique et le SDAGE 2022-2027 recommandent tous deux d'identifier les systèmes d'assainissement où la réutilisation des eaux usées traitées pourrait être envisagée, afin de favoriser les économies d'eau.

Une étude d'opportunité sur la réutilisation des eaux usées traitées, portée par la Collectivité de Corse, a identifié en 2022 deux STEP pouvant servir à la REUT sur le territoire du Cap Corse. Ce sont celles de Pietracorbara Marine et Sisco.

La communauté de communes du Cap Corse a engagé en 2024 une étude de faisabilité sur les stations d'épuration précédemment citées en intégrant celle de Luri, récemment mise en service. L'objectif est d'y développer la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation agricole, en partenariat avec des agriculteurs volontaires. Il ne s'agit plus d'une démarche strictement expérimentale, dans la mesure où des suivis ont déjà été réalisés sur le bassin de Corse⁸. Ce projet s'inscrit davantage dans une logique démonstrative ou à vocation d'exemplarité. Il vise également à mieux comprendre et lever les freins existants, qu'ils soient d'ordre technique, réglementaire ou liés aux représentations. Financé par l'ANCT, le projet s'étendra sur une durée de six mois. Un comité de pilotage réunissant de nombreux partenaires sera mis en place afin d'en assurer le suivi dans le cadre du PTGE.

Tableau 40 : Action 4.1 - REUT

Action n°4.1	Axe 2 – REUT (Réutilisation des Eaux Usées Traitées)		
Intitulé	Réaliser une étude de faisabilité sur trois STEP du Capicorsu		
Hierarchisation	2		
Maitre d'ouvrage	Communauté des communes du Cap Corse	Période	2025

⁸ Notamment au niveau du filtre planté de roseaux de Lama, dans le cadre d'une étude financée par l'Agence de l'eau et la Collectivité de Corse, conduite par plusieurs acteurs dont le SATESE et l'Université de Corse.

Accompagnant		Bureau d'étude à déterminer	Commune	Luri, Pietracorbara, Sisco
Type d'action		Etude	Economies d'eau	A définir dans l'étude
Objectifs		- Mettre en place la REUT sur une STEP à titre expérimental pour l'irrigation, avec des agriculteurs volontaires et travailler parallèlement sur les freins, les représentations erronées mais aussi les contraintes		
Description	Economies d'eau	- Réutilisation de l'eau usées traitée pour l'irrigation		
	Optimisation de la gestion	- Optimisation du traitement des eaux usées		
Plan de financement indicatif (€)				
41 000 € ANCT				

CONCLUSION

Le diagnostic actualisé du territoire du Cap Corse constitue une étape déterminante dans l'élaboration du Plan Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE). Il met en lumière les spécificités et vulnérabilités locales face aux enjeux du changement climatique, et offre une compréhension fine des usages et tensions autour de la ressource en eau, qu'il s'agisse d'alimentation en eau potable, d'activités agricoles ou de préservation des milieux naturels.

Cette analyse constitue le socle d'une vision partagée, élaborée de manière collaborative entre acteurs institutionnels, techniques et financiers. Elle a permis de dégager des points de vigilance prioritaires et de construire des scénarios prospectifs à l'horizon 2050, intégrant les grandes évolutions climatiques, démographiques et sociétales.

Au-delà du constat, ce diagnostic ouvre la voie à l'action. Il a guidé l'identification de leviers adaptés aux réalités locales, traduits en orientations stratégiques et en pistes d'actions concrètes. La validation de ces éléments par le comité de pilotage le 13 juin 2025 vient consacrer une dynamique collective ambitieuse, fondée sur la concertation et la responsabilité partagée. Désormais, le travail se poursuit sous la forme d'un suivi régulier de la mise en œuvre de ces actions, garantissant leur ancrage dans le temps et leur adaptation continue aux besoins du territoire.

Table des tableaux

Tableau 1 : Superficie des différents types d'occupation du sol dans le Cap Corse (CLC, 2018)	6
Tableau 2 : Module et QMNA moyens sur les années 1970-2017 (LOIEAU, 1970-2017)	11
Tableau 3 : Ecoulement sur les stations du réseau ONDE (OFB, 2017-2023)	12
Tableau 4 : Types d'arrêtés préfectoraux cadre sécheresse 2017-2024	14
Tableau 5 : Etat masses d'eau superficielles au regard de la DCE (EDL, 2019)	21
Tableau 6 : Etat masses d'eaux souterraines (EDL, 2019)	21
Tableau 7 : Approche du débit réservé de l'Olmo (source des débits : LOIEAU) ⁴	25
Tableau 8 : Approche du débit réservé de l'Acqua Tignese (source des débits : LOIEAU)	26
Tableau 9 : Estimation des besoins en eau agricoles du Cap Corse	29
Tableau 10 : Comparaison des chiffres de têtes de bétails	30
Tableau 11 : Comparaison des besoins en eau d'irrigation DRAAF/PTGE	31
Tableau 12 : Apport en eau pour les agriculteurs saison 2024 (SIS2B et CdC)	31
Tableau 13 : Nombre de réservoirs par UH	33
Tableau 14 : Rejets des STEP (Travaux réalisés pour l'EDL, 2025)	34
Tableau 15 : Volume prélevé pour les écoulements permanents (AERMC)	38
Tableau 16 : Bilan des prélèvements 2023 du Cap Corse	39
Tableau 17 : Bilan des besoins 2023 du Cap Corse	40
Tableau 18 : Modélisation des débits utilisable pour le Luri (LOIEAU)	42
Tableau 19 : Volumes prélevables des sources	43
Tableau 20 : Volumes prélevables des forages de nappes alluviales	43
Tableau 21 : Bilan R/B forages nappes alluviales (BRGM, 2013)	44
Tableau 22 : Volumes prélevables des forages métamorphiques	44
Tableau 23 : Bilan des ressources en eau du Cap Corse	45
Tableau 24 : Bilan B/R par UH	46
Tableau 25 : Scenario S1	49
Tableau 26 : Scenario S2	50
Tableau 27 : Scenario S3	51
Tableau 28 : Actions déjà engagées – Priorité 1	53
Tableau 29 : Déclinaison opérationnelle des opérations prioritaires. Apparaissent en vert, les opérations déjà financées	54
Tableau 30 : Action 1.1 - Rogliano	55

Tableau 31 : action 1.2 - Cagnano	56
Tableau 32 : Action 1.3 - Brando	57
Tableau 33 : Déclinaison opérationnelle des actions non prioritaires	59
Tableau 34 : Action 1.5 - Pino.....	60
Tableau 35 : Action 1.6 - Olcani	61
Tableau 36 : Action 1.7 - Sisco.....	62
Tableau 37 : Action 1.8 - Canari	63
Tableau 38 : Action 2.1.....	64
Tableau 39 : Ressources supplémentaires sur la commune de Luri	65
Tableau 40 : Action 4.1 - REUT	68

Table des cartographies

Carte 1 : Répartition de la population du Cap Corse et des hébergement touristiques (INSEE, 2022)	5
Carte 2 : Occupation des sols dans le Cap Corse (CLC, 2018)	6
Carte 3 : OTEC par commune CC Cap Corse (DRAAF,2020)	7
Carte 4 : Répartition de la pluviométrie dans le Cap (Météo France, SAFRAN 1990-2020).....	8
Carte 5 : Linéaires cours d'eau et stations (BD topo, 2024).....	10
Carte 6 : Potentiel en aquifère du Cap Corse (BRGM, étude 2013).....	13
Carte 7 : Principales actions GEMAPI.....	15
Carte 8 : Répartition des ouvrages d'assainissement (DREAL, 2023)	16
Carte 9 : Carte récapitulative des services AEP	17
Carte 10 : Interconnexions extrême Nord.....	18
Carte 11 : Rendements réseaux AEP	20
Carte 12 : Carte des UH sur le Cap Corse.....	23
Carte 13 : Nombre d'abonnées 2022 (SISPEA, 2023).....	35
Carte 14 : Besoin en AEP par UH	37
Carte 15 : Nature des opérations à mener selon le B/R actuel	53
Carte 16 : Nature des opérations à mener - priorité 2.....	58
Carte 17 : Projet d'interconnexion Luri/Meria.....	66
Carte 18 : Interconnexion Ersu/Centuri-Morsiglia	67

Table des figures

Figure 1 : OTEC CC Cap Corse (DRAAF, 2020).....	7
Figure 2 : Répartition des précipitations dans le Cap Corse (Meteo France, 1976-2022).....	8
Figure 3 : SPI 24 Cap Corse (Météo-France 1990 -2023).....	9
Figure 4 : SPEI 24 Cap Corse (Météo-France 1990 -2023)	9
Figure 5 : Débit moyen modélisé des cours d'eau du Cap Corse, en m3/s (LOIEAU,1970-2017)	11
Figure 6: Suivi piézométrique de la nappe du Luri (BRGM, 2009-2019).....	12
Figure 7: Suivi piézométrique de la nappe de Meria (BRGM, 2009-2019)	13
Figure 8 : Fonctionnement hydrogéologique - Pietracorbara.....	13
Figure 9 : Schéma des interconnexions extrême Nord.....	18
Figure 10 : Schéma des interconnexions Ouest.....	19
Figure 11 : Evolution de la production de l'unité de dessalement en 2022 en m3/j (OEHC, 2022)	19
Figure 12 : Volumes prélevables (Guide HUMC)	25
Figure 13 : Spéculation des agriculteurs (questionnaire, 2024).....	27
Figure 14 : Effectif cheptel (questionnaire, 2024).....	27
Figure 15 : Superficies irriguées (questionnaire, 2024).....	27
Figure 16 : Type d'irrigation (questionnaire, 2024).....	28
Figure 17 : Période d'irrigation (questionnaire, 2024)	28
Figure 18 : Sources d'eau utilisée en fonction des différents usages (questionnaire, 2024)	29
Figure 19 : Evolution des V prélevés par UH (SISPEA, 2019-2023)	33
Figure 20 : Evolution des besoins en AEP (SIPEA, 2016-2023)	36
Figure 21 : Evolution des besoins en AEP par UH (SISPEA, 2016-2023).....	36
Figure 22 : Débit modélisé de l'Olmo (LOIEAU, 2024)	41
Figure 23 : Débit modélisé de l'Acqua Tignese (LOIEAU, 2024)	42
Figure 24 : Evolution de la population résidente (INSEE)	47
Figure 25 : Evolution de la consommation domestique et touristique (SISPEA).....	48
Figure 26 : Axes de travail identifiés	52